

Rejets de substances nocives dans l'eau

Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada

Référence suggérée pour ce document : Environnement et Changement climatique Canada (2026) Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Rejets de substances nocives dans l'eau. Consulté le *jour mois année*. Disponible à : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/rejets-substances-nocives-eau.html.

N° de cat. : En4-144/81-2026F-PDF
ISBN : 978-1-100-00235-4
EC26302

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
Place Vincent-Massey
351, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Ligne sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par
la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, 2026

Also available in English

Rejets de substances nocives dans l'eau

Septembre 2026

Table des matières

Rejets de substances nocives dans l'eau6

 Aperçu des résultats6

 Rejets de mercure dans l'eau8

 Rejets nationaux de mercure dans l'eau par source8

 Rejets de mercure dans l'eau par province et territoire9

 Rejets de mercure dans l'eau provenant des installations10

 Rejets de plomb dans l'eau11

 Rejets nationaux de plomb dans l'eau par source12

 Rejets de plomb dans l'eau par province et territoire13

 Rejets de plomb dans l'eau provenant des installations14

 Autres sources de rejets de plomb dans l'environnement15

 Rejets de cadmium dans l'eau16

 Rejets nationaux de cadmium dans l'eau par source16

 Rejets de cadmium dans l'eau par province et territoire17

 Rejets de cadmium dans l'eau provenant des installations19

 Rejets d'arsenic dans l'eau20

 Rejets nationaux d'arsenic dans l'eau par source21

 Rejets d'arsenic dans l'eau par province et territoire22

 Rejets d'arsenic dans l'eau provenant des installations23

 À propos des indicateurs24

 Ce que mesurent les indicateurs24

 Pourquoi ces indicateurs sont importants24

 Initiatives connexes25

 Indicateurs connexes25

 Sources des données et méthodes25

Sources des données	25
Méthodes	26
Changements récents	28
Mises en garde et limites	29
Ressources	29
Références	29
Renseignements connexes	29

Annexe30

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures présentées dans ce document	30
---	----

Liste des figures

Figure 1. Rejets de mercure, de plomb, de cadmium et d'arsenic dans l'eau provenant des installations, Canada, 2003 à 2024	7
Figure 2. Rejets de mercure dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024	8
Figure 3. Rejets de mercure dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024	9
Figure 4. Rejets de mercure dans l'eau par installation, Canada, 2024	11
Figure 5. Rejets de plomb dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024	12
Figure 6. Rejets de plomb dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024	13
Figure 7. Rejets de plomb dans l'eau par installation, Canada, 2024	15
Figure 8. Rejets de cadmium dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024	17
Figure 9. Rejets de cadmium dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024	18
Figure 10. Rejets de cadmium dans l'eau par installation, Canada, 2024	20
Figure 11. Rejets d'arsenic dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024	21
Figure 12. Rejets d'arsenic dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024	22
Figure 13. Rejets d'arsenic dans l'eau par installation, Canada, 2024	24

Liste des tableaux

Tableau 1. Correspondance des catégories de source aux fins des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement et aux fins de l'Inventaire national des rejets de polluants	27
Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Rejets de mercure, de plomb, de cadmium et d'arsenic dans l'eau provenant des installations, Canada, 2003 à 2024	30
Tableau A.2. Données pour la Figure 2. Rejets de mercure dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024	31
Tableau A.3. Données pour la Figure 3. Rejets de mercure dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024	32
Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Rejets de plomb dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024	32
Tableau A.5. Données pour la Figure 6. Rejets de plomb dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024	33

Tableau A.6. Données pour la Figure 8. Rejets de cadmium dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024	34
Tableau A.7. Données pour la Figure 9. Rejets de cadmium dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024	35
Tableau A.8. Données pour la Figure 11. Rejets d'arsenic dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024	36
Tableau A.9. Données pour la Figure 12. Rejets d'arsenic dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024.....	37

Rejets de substances nocives dans l'eau

Le rejet de certaines substances dans l'environnement peut nuire à la santé humaine, à la faune et à la biodiversité. Certaines substances toxiques rejetées dans l'eau peuvent entrer dans la chaîne alimentaire et s'accumuler dans les tissus d'organismes vivants. L'exposition à ces substances, même en petite quantité, peut être dangereuse tant pour les humains que pour la faune. Le mercure et ses composés, le plomb, les composés inorganiques du cadmium et les composés inorganiques d'arsenic sont des éléments présents à l'état naturel et sont considérés comme toxiques¹ au sens de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999*.

L'indicateur sur les rejets de substances nocives dans l'eau permet de suivre les rejets provenant des installations qui déclarent leurs données à l'Inventaire national des rejets de polluants.² Les quantités présentées dans cet indicateur ne doivent pas être interprétées comme des totaux complets des rejets dans l'eau de ces polluants au Canada.

Aperçu des résultats

- Les rejets déclarés de mercure, de plomb, de cadmium et d'arsenic dans l'eau provenant des installations étaient 81 %, 67 %, 58 % et 60 % plus faibles en 2024 qu'en 2003, respectivement.
- En 2014, un déversement important³ a représenté 92 %, 92 %, 59 % et 96 % des rejets totaux de mercure, de plomb, de cadmium et d'arsenic, respectivement.
- 2024 est l'année la plus faible enregistrée pour les rejets dans l'eau déclarés de mercure (74 kilogrammes [kg]) et de cadmium (2 111 kg), tandis que 2021 est l'année la plus faible enregistrée pour les rejets déclarés de plomb (6 635 kg) et d'arsenic (7 441 kg) dans l'eau.

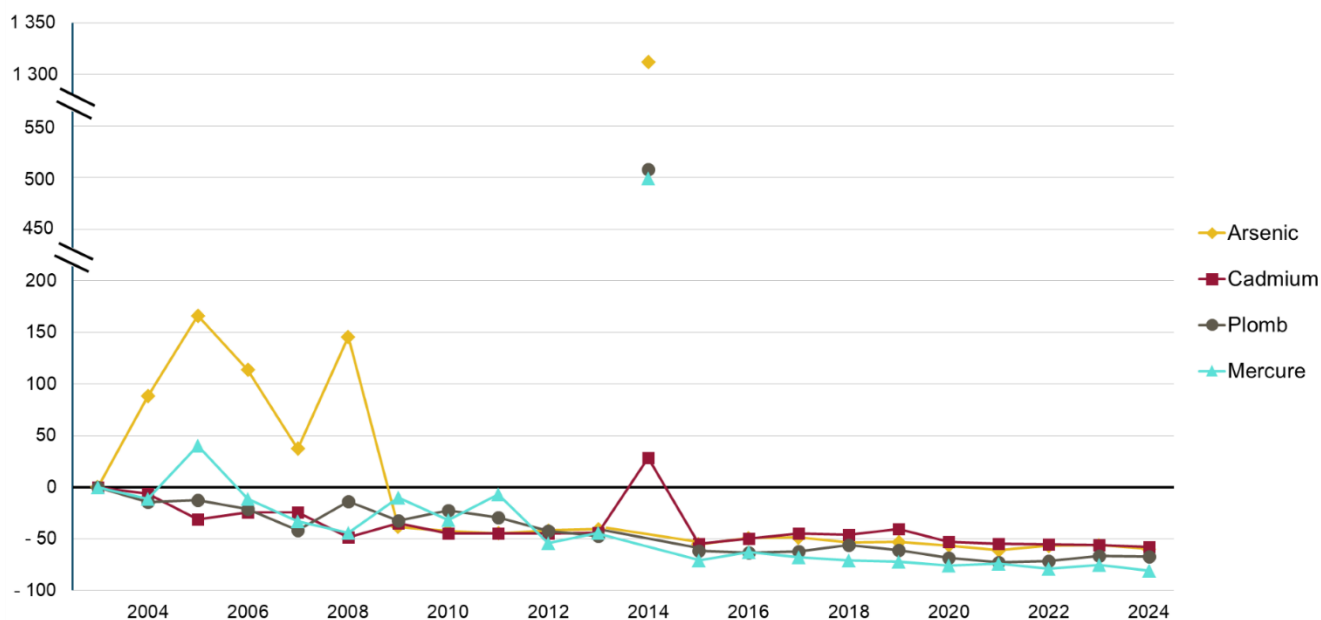
¹ L'article 64 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* définit une substance comme toxique si elle « pénètre ou peut pénétrer dans l'environnement en une quantité ou concentration ou dans des conditions de nature à : a) avoir, immédiatement ou à long terme, un effet nocif sur l'environnement ou sur la diversité biologique; b) mettre en danger l'environnement essentiel pour la vie; ou c) constituer un danger au Canada pour la vie ou la santé humaine. »

² Ces indicateurs ne prennent en compte que les rejets provenant des installations déclarantes auprès de l'Inventaire national des rejets de polluants, conformément aux critères de déclaration applicables à chaque substance, tels qu'énoncés à la section 5.3 du [Guide de déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants 2025-2027](#).

³ Le 4 août 2014, dans le centre de la Colombie-Britannique, une digue protégeant un bassin de résidus de la mine du mont Polley a cédé, et des résidus miniers se sont répandus dans le lac Polley et les eaux avoisinantes.

Figure 1. Rejets de mercure, de plomb, de cadmium et d'arsenic dans l'eau provenant des installations, Canada, 2003 à 2024

Changement en pourcentage par rapport au niveau de 2003



[Données pour la Figure 1](#)

Remarque : L'indicateur ne rend compte que des rejets provenant des installations. Ce graphique illustre uniquement les rejets dans l'eau déclarés à l'Inventaire national des rejets de polluants en fonction des critères de déclaration de celui-ci touchant les rejets de mercure, de plomb, de cadmium et d'arsenic et de leurs composés. Les quantités présentées dans l'indicateur ne doivent pas être interprétées comme le total exhaustif de rejets de ces polluants dans l'eau au Canada. En 2014, un déversement important à la mine du mont Polley dans le centre de la Colombie-Britannique a entraîné d'importants rejets de mercure, de plomb, de cadmium et d'arsenic dans l'eau.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

Divers facteurs influencent les rejets. Les réductions observées peuvent refléter, en partie, des mesures de gestion des risques directes, des avantages connexes découlant de mesures complémentaires de gestion des risques ciblant d'autres substances, ainsi que d'autres facteurs influençant les rejets, tels que les variations des volumes de production ou de transformation.⁴

La plupart des rejets de mercure, de plomb, de cadmium et d'arsenic dans l'eau sont contenues dans les effluents des installations de traitement des eaux usées. Les installations de traitement des eaux usées ne produisent pas elles-mêmes ces 4 polluants. Le mercure, le plomb, le cadmium et l'arsenic présents dans les effluents d'eaux usées proviennent généralement de sources en amont telles que les rejets industriels dans les réseaux d'égouts et les émissions, les dépôts atmosphériques, le ruissellement de surface et les activités de gestion des déchets.

En 2024, les rejets des installations de traitement des eaux usées déclarés représentaient 64 % (48 kg), 57 % (4 621 kg), 57 % (1 199 kg) et 49 % (3 727 kg) des rejets déclarés totaux de mercure, de plomb, de cadmium et d'arsenic, respectivement. De 2003 à 2024, les rejets déclarés de mercure, de plomb et de cadmium provenant des installations de traitement des eaux usées ont diminué de 85 % (259 kg), 70 % (10 866 kg) et 62 % (1 996 kg), respectivement. Pendant cette période, les rejets déclarés d'arsenic provenant des installations de traitement des eaux usées ont légèrement augmenté de 0,01 % (0,5 kg).

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les rejets provenant des installations industrielles et commerciales, consultez les [cartes interactives](#) des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement.

⁴ Des informations sur les résultats d'évaluation de la mesure du rendement (EMR) en matière de gestion des risques liés aux substances nocives sont disponibles ici : [Mesure du rendement pour les substances toxiques](#). Des rapports d'EMR sont disponibles pour le mercure, le plomb et le cadmium.

Rejets de mercure dans l'eau

Le mercure est un métal naturel qui peut être émis par des processus naturels (comme la fonte du pergélisol, l'activité volcanique et l'érosion des sols et des roches). Les activités industrielles telles que la production de pâtes et papiers, l'exploitation minière et les usines de la transformation des métaux rejettent du mercure dans l'eau, à la fois directement dans l'environnement et indirectement par les installations de traitement des eaux usées. Une élimination inappropriée des [produits contenant du mercure](#) (tels que les lampes fluorescentes, les thermomètres et les déchets d'amalgames dentaires) peut également en être une source de rejets dans l'eau.⁵

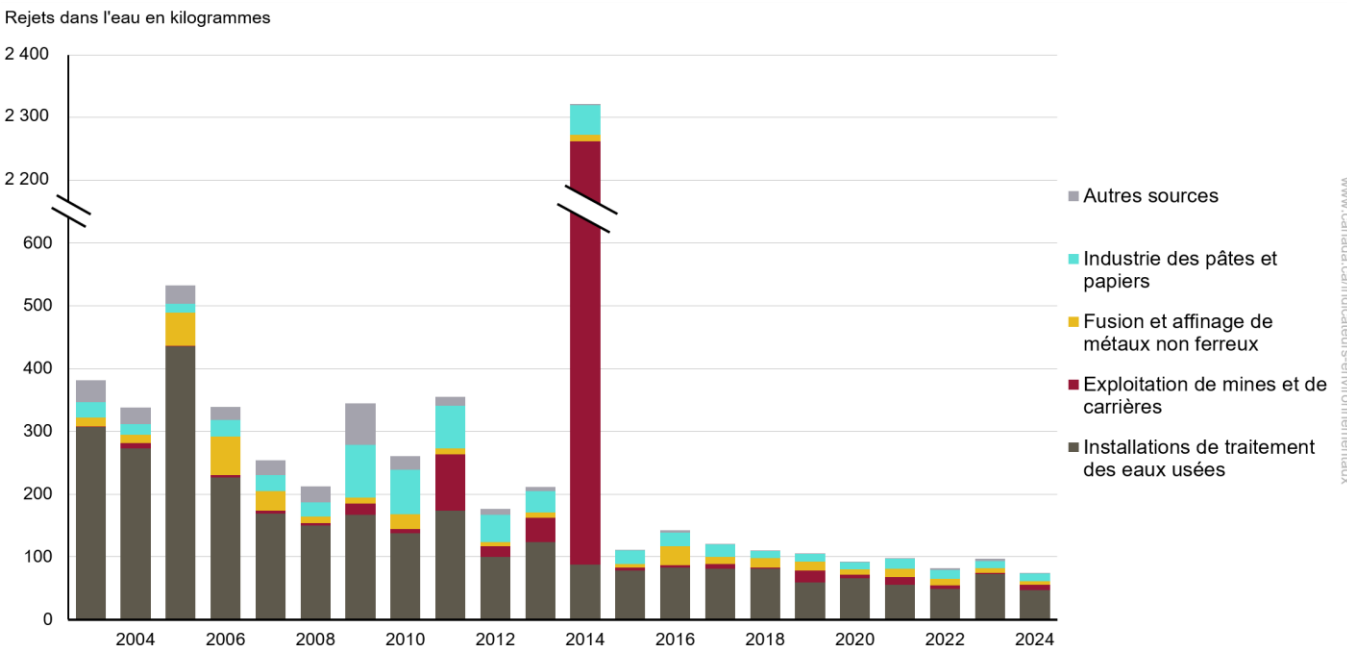
Le mercure peut avoir des impacts négatifs importants sur [la santé humaine et l'environnement](#). Il persiste dans l'environnement et s'accumule dans les chaînes alimentaires au fil du temps, posant un risque particulier pour les populations, comme les communautés nordiques et autochtones, qui dépendent fortement de la consommation de poissons prédateurs, comme la truite d'eau douce ou l'omble chevalier, et des autres aliments traditionnels y compris les mammifères marins.

Rejets nationaux de mercure dans l'eau par source

Aperçu des résultats

- Entre 2003 et 2024, les rejets de mercure dans l'eau déclarés ont diminué de 81 % ou 307 kilogrammes (kg).
- En 2024, les rejets déclarés ont totalisé 74 kg.
 - La source la plus importante était le traitement des eaux usées, qui représentait 64 % (48 kg) des rejets totaux.
- Un déversement important⁶ en 2014 a généré 92 % (2 143 kg) des 2 322 kg de mercure rejetés cette année-là.

Figure 2. Rejets de mercure dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024



Données pour la Figure 2

⁵ Le Règlement sur les produits contenant du mercure, qui est entré en vigueur en novembre 2015, interdit la fabrication et l'importation de mercure ou de ses composés, avec quelques exceptions pour les produits essentiels qui n'ont pas de solutions de rechange techniquement ou économiquement viables (comme certaines applications médicales et de recherche et les amalgames dentaires).

⁶ Le 4 août 2014, dans le centre de la Colombie-Britannique, une digue protégeant un bassin de résidus de la mine du mont Polley a cédé, et des résidus miniers se sont répandus dans le lac Polley et les eaux avoisinantes.

Remarque : L'indicateur ne rend compte que des rejets provenant des installations. Il comprend la quantité de mercure élémentaire et de mercure dans tout composé, alliage ou mélange déclarée à l'Inventaire national des rejets de polluants selon les critères de déclaration de celui-ci. Ainsi, les rejets de mercure dans l'eau déclarés ne représentent qu'une portion des rejets de ce polluant toxique dans l'eau au Canada. Les autres sources englobent les services d'électricité, la fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers), l'industrie pétrolière et gazière, les minerais et les industries minérales (sauf la fusion et l'affinage de métaux non ferreux), la gestion des déchets solides, le transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) et les autres sources diverses. Pour en savoir plus sur les sources, veuillez consulter les [Sources des données et méthodes](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

En 2024, 4 secteurs ont contribué à 99 % (74 kg) des rejets totaux déclarés de mercure dans l'eau : les installations de traitement des eaux usées (48 kg), l'industrie des pâtes et papiers (13 kg), l'exploitation de mines et de carrières (8 kg) et la fusion et l'affinage de métaux non ferreux (6 kg).

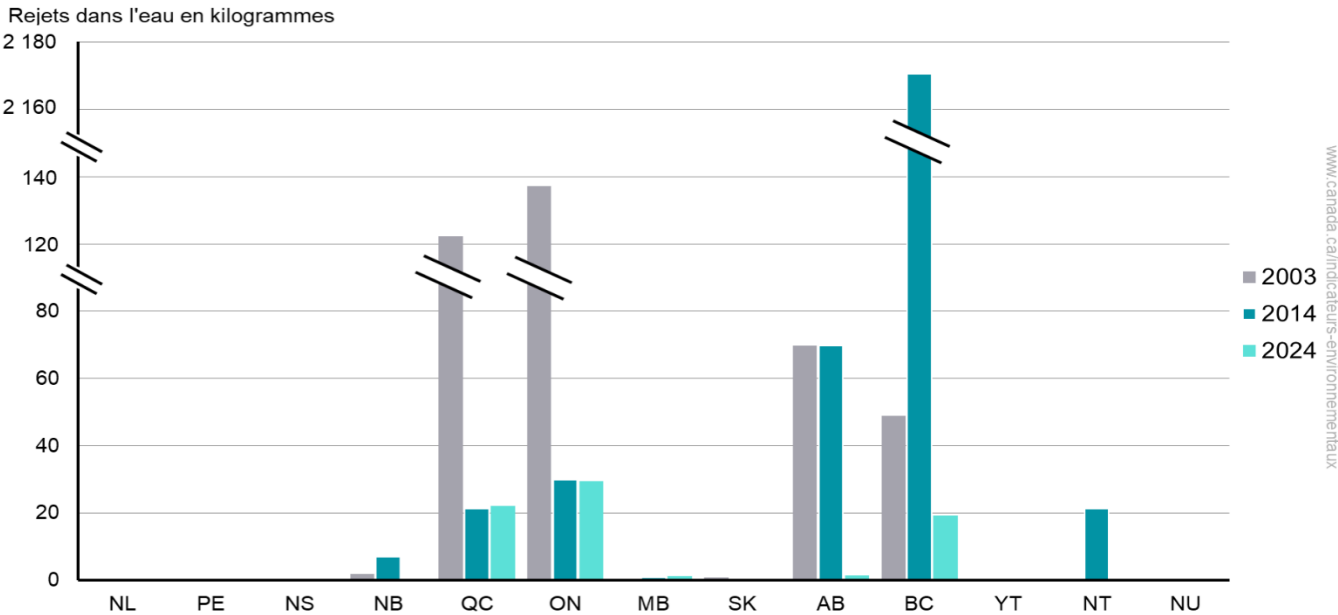
La plus forte réduction des rejets de mercure dans l'eau déclaré entre 2003 et 2024 a été enregistrée dans les installations de traitement des eaux usées, avec une réduction de 259 kg (85 %). Cette baisse est en grande partie attribuable à la réduction des rejets industriels et résidentiels dans les systèmes d'assainissement des eaux usées, ainsi qu'à la mise en œuvre du [Règlement sur les produits contenant du mercure](#).

Rejets de mercure dans l'eau par province et territoire

Aperçu des résultats

- En 2024, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique représentaient 95 % (71 kg) des rejets de mercure dans l'eau déclarés à l'échelle nationale.
- Entre 2003 et 2024,
 - la plus forte réduction déclarée des rejets de mercure dans l'eau a été enregistrée en Ontario, avec une réduction de ses rejets de 108 kg (79 %);
 - une légère augmentation a été observée pour le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador.

Figure 3. Rejets de mercure dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024



[Données pour la Figure 3](#)

Remarque : L'indicateur ne rend compte que des rejets provenant des installations. L'indicateur comprend la quantité de mercure élémentaire et de mercure dans tout composé, alliage ou mélange déclarée à l'Inventaire national des rejets de polluants selon les critères de déclaration de celui-ci. Ainsi, les rejets de mercure dans l'eau déclarés ne représentent qu'une portion des rejets dans l'eau de ce polluant toxique au Canada. Certains rejets déclarés de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba, de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont trop faibles pour être visibles dans la figure. Pour accéder aux données provinciales individuelles pour toutes les années, veuillez vous référer aux [figures interactives](#) de l'indicateur ou, pour l'ensemble des données, veuillez vous référer à l'[Inventaire national des rejets de polluants](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

En 2024, les rejets déclarés de mercure dans l'eau étaient les plus élevés en Ontario, représentant 40 % (29 kg) du total à l'échelle nationale. Les installations de traitement des eaux usées étaient la principale voie de rejets déclarés dans la province, représentant 91 % (27 kg) du total provincial. L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique représentaient 95 % des rejets de mercure dans l'eau déclarés.

L'Ontario a connu la plus forte baisse de rejets déclarés de mercure entre 2003 et 2024 tandis que le Québec a connu la deuxième baisse la plus importante. Les baisses dans ces provinces étaient principalement dues à d'importantes réductions du mercure dans les rejets des installations de traitement des eaux usées en raison de la réduction des rejets industriels et résidentiels dans les réseaux d'assainissement.

En 2024, les principales sources de rejets déclarés de mercure dans l'eau par province et territoire étaient :

- les installations de traitement des eaux usées en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique;
- l'industrie des pâtes et papiers au Nouveau-Brunswick et au Québec;
- l'exploitation des mines et des carrières à Terre-Neuve-et-Labrador, au Manitoba et au Nunavut.

L'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon n'ont jamais déclaré de rejets de mercure dans l'eau à l'Inventaire national des rejets de polluants. Le Manitoba n'a déclaré aucun rejet en 2003, les Territoires du Nord-Ouest n'ont déclaré aucun rejet de 2003 à 2012. Le Nunavut n'a jamais déclaré de rejets, sauf en 2022 et en 2024. Les Territoires du Nord-Ouest et la Saskatchewan n'ont déclaré aucun rejet de mercure dans l'eau en 2024.

Entre 2003 et 2024, les rejets de mercure déclarés ont diminué en Nouvelle-Écosse (71 % ou 0,4 kg), au Nouveau-Brunswick (83 % ou 2 kg), au Québec (82 % ou 100 kg), en Ontario (79 % ou 108 kg), en Alberta (98 % ou 68 kg) et en Colombie-Britannique (60 % ou 30 kg). Toutefois, le Québec et le Manitoba ont enregistré des augmentations de leurs rejets de mercure de 3 % (0,7 kg) et 39 % (0,4 kg), respectivement entre 2014 et 2024.

Rejets de mercure dans l'eau provenant des installations

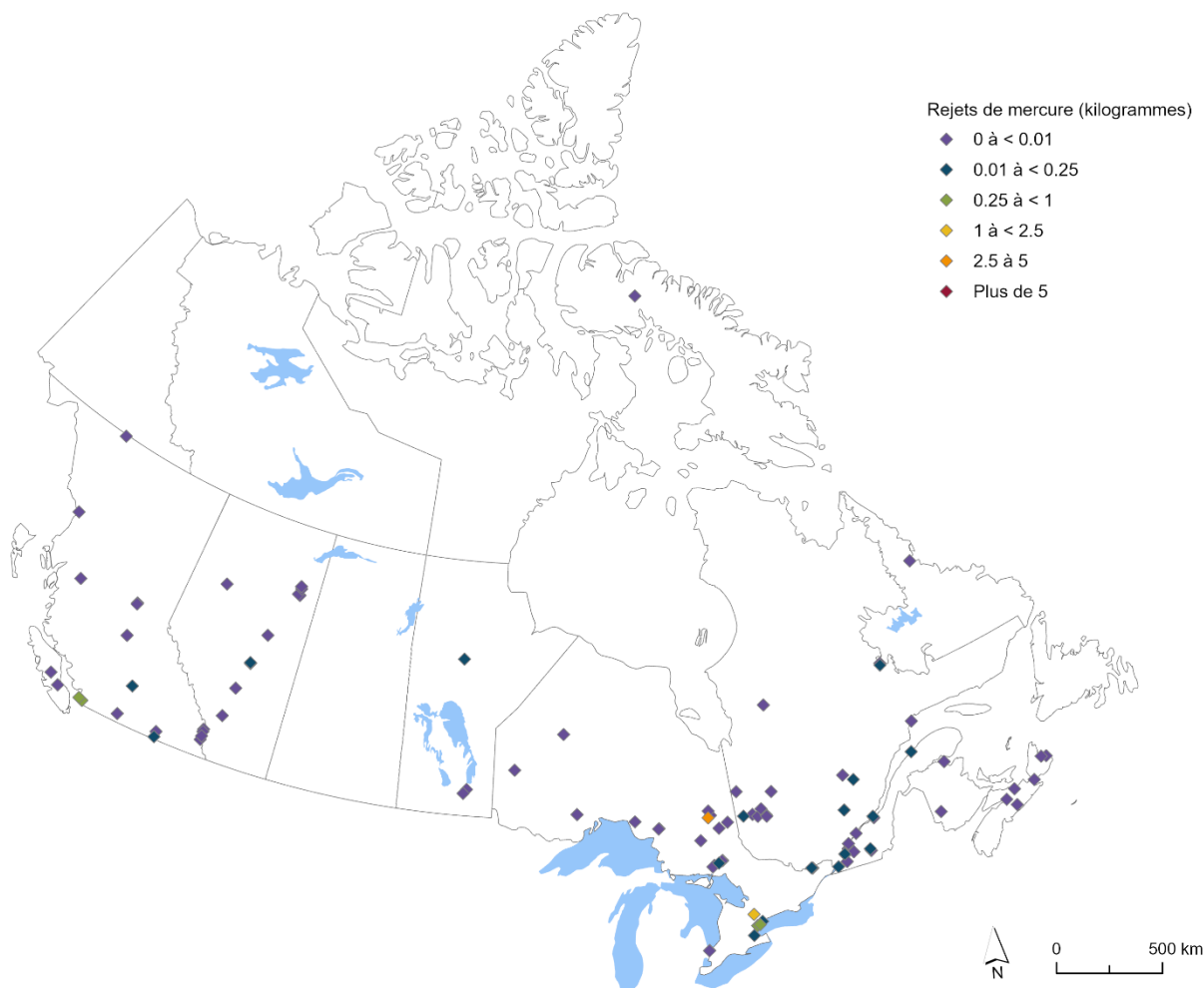
L'Inventaire national des rejets de polluants fournit des renseignements détaillés sur les émissions et les rejets provenant d'installations industrielles et commerciales qui répondent à ses critères de déclaration.

Le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement donne accès à cette information par l'entremise d'une carte interactive. La carte vous permet d'explorer les [rejets de mercure dans l'eau](#) des installations individuelles.

Aperçu des résultats

- En 2024, 96 installations au Canada ont déclaré des rejets de mercure. Parmi ces installations :
 - 27 installations ont déclaré des rejets inférieurs à 0,01 kilogramme (kg);
 - 65 installations ont déclaré des rejets compris entre 0,01 et 5 kg;
 - 4 installations ont déclaré des rejets de plus de 5 kg, celles-ci étaient situées en Ontario (2) et en Colombie-Britannique (2), et représentaient 66 % des rejets nationale de mercure dans l'eau.

Figure 4. Rejets de mercure dans l'eau par installation, Canada, 2024



Explorer les données avec la [carte interactive](#)

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

Rejets de plomb dans l'eau

Le plomb est un métal présent naturellement dans la croûte terrestre et peut être libéré lors de processus naturels, tels que l'érosion des roches et des sols. Le plomb est également rejeté directement dans l'environnement à partir de sources telles que l'industrie des pâtes et papiers, le traitement des métaux, l'exploitation des mines et des carrières et, indirectement, par les installations de traitement des eaux usées. Le plomb présent dans les effluents d'eaux usées provient généralement des rejets industriels dans les réseaux d'égouts et de l'utilisation de canalisations en plomb. Le plomb émis dans l'air peut se déposer sur les surfaces terrestres ou les plans d'eau puis s'accumuler dans les sols, les sédiments, les humains et la faune.

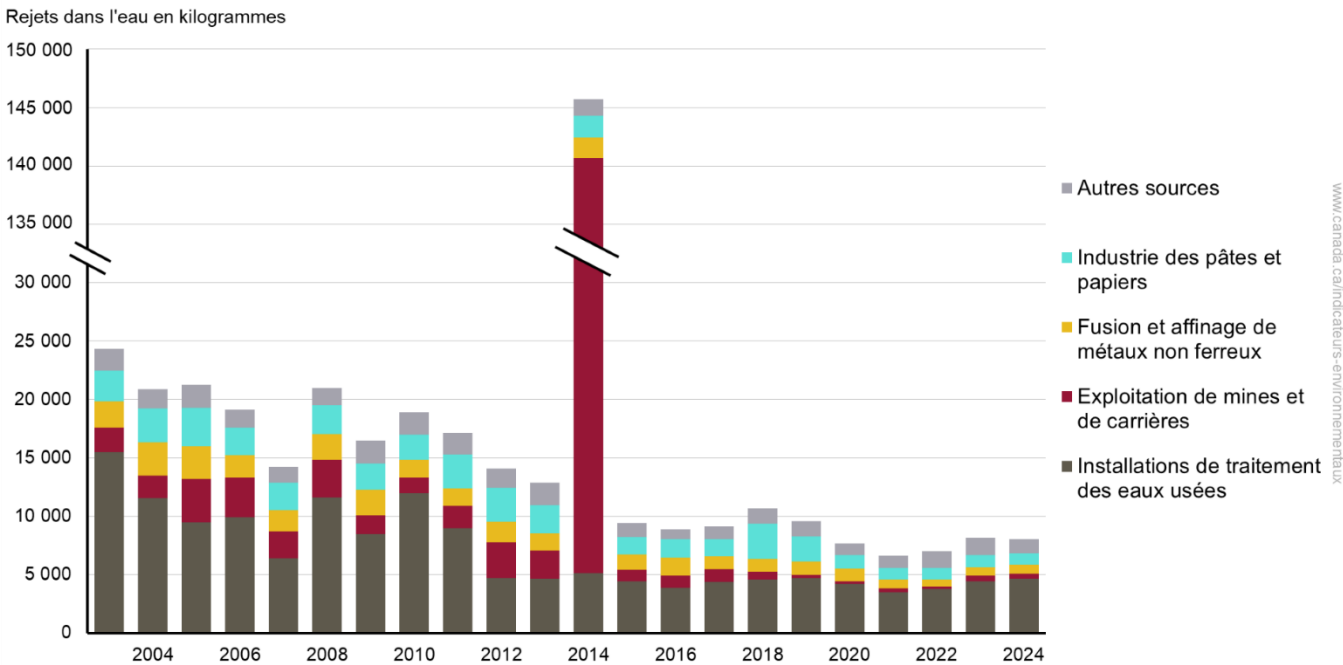
Le plomb est un métal hautement toxique. L'exposition au plomb, même en petites quantités, peut être [dangereuse pour les humains et la faune](#). Chez l'humain, une exposition chronique à des niveaux relativement faibles peut affecter les systèmes nerveux central et périphérique, la tension artérielle et la fonction rénale et entraîner des problèmes de reproduction et une neurotoxicité développementale.

Rejets nationaux de plomb dans l'eau par source

Aperçu des résultats

- Entre 2003 et 2024, les rejets déclarés de plomb dans l'eau ont diminué de 67 %, soit 16 162 kilogrammes (kg).
- En 2024, les rejets déclarés à l'échelle nationale ont totalisé 8 176 kg.
 - La plus importante source a été les installations de traitement des eaux usées, représentant 57 % (4 621 kg) du total.
- Un déversement important⁷ en 2014 a été à l'origine de 92 % (134 235 kg) des 145 709 kg de plomb rejetés cette année-là.

Figure 5. Rejets de plomb dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024



[Données pour la Figure 5](#)

Remarque : L'indicateur ne rend compte que des rejets provenant des installations. L'indicateur comprend la quantité de plomb élémentaire et de plomb dans tout composé, alliage ou mélange déclarée à l'Inventaire national des rejets de polluants selon les critères de déclaration de celui-ci. Ainsi, les rejets déclarés de plomb dans l'eau ne représentent qu'une portion des rejets de ce polluant toxique dans l'eau au Canada. Les autres sources comprennent les services d'électricité, la fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers), l'industrie pétrolière et gazière, les minerais et les industries minérales (sauf la fusion et l'affinage de métaux non ferreux), la gestion des déchets solides, le transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) et les autres sources diverses. Pour en savoir plus sur les sources, veuillez consulter les [Sources des données et méthodes](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

En 2024, 97 % (7 940 kg) des rejets de plomb dans l'eau déclarés provenaient des installations de traitement des eaux usées (4 621 kg), de l'industrie du sidérurgie (1 006 kg), de l'industrie des pâtes et papiers (970 kg), de la fusion et l'affinage de métaux non ferreux (783 kg) et de l'exploitation de mines et de carrières (561 kg).

Les installations de traitement des eaux usées ont contribué pour 67 % (10 866 kg) des réductions en rejets de plomb dans l'eau déclarés depuis 2003. Cela est largement dû à une réglementation plus stricte et à des

⁷ Le 4 août 2014, dans le centre de la Colombie-Britannique, une digue protégeant un bassin de résidus de la mine du mont Polley a cédé, et des résidus miniers se sont répandus dans le lac Polley et les eaux avoisinantes.

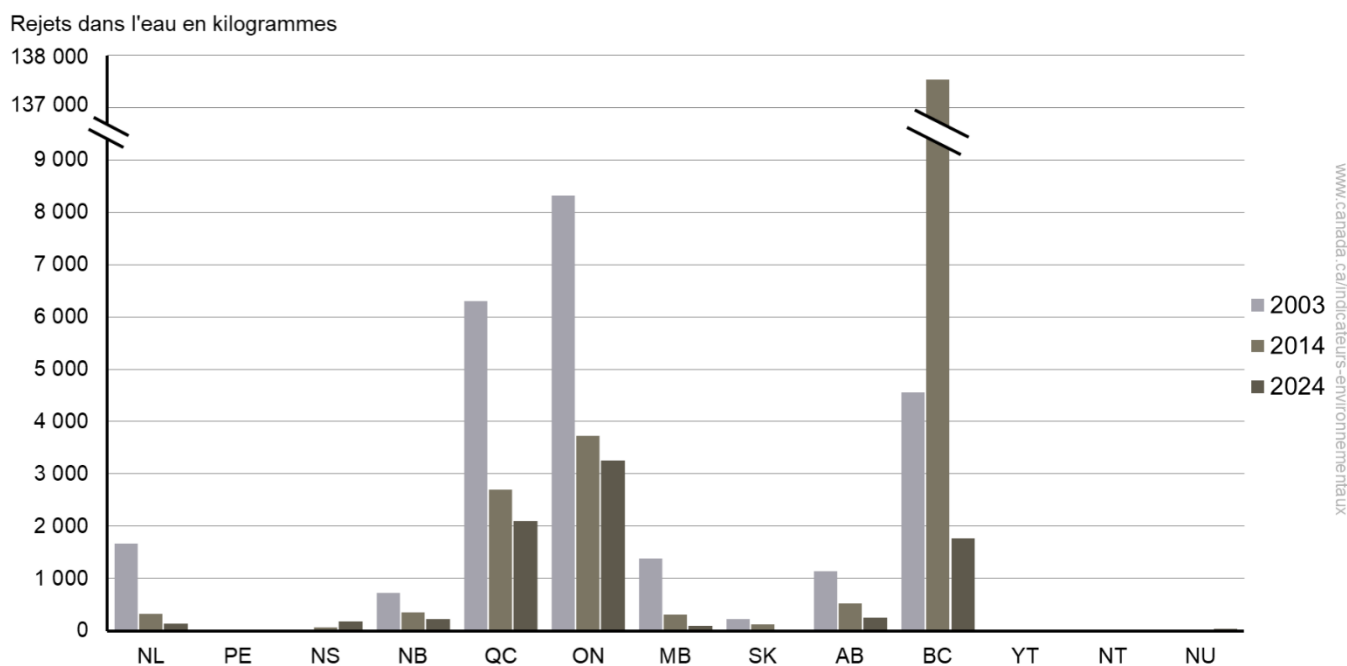
technologies améliorées qui ont réduit les rejets industriels en amont dans les réseaux d'assainissement.⁸ L'exploitation de mines et de carrières, l'industrie des pâtes et papiers et la fusion et l'affinage de métaux non ferreux ont contribué à une réduction additionnelle des rejets déclarés de 10 % (1 552 kg), 10 % (1 613 kg) et 9 % (1 471 kg), respectivement.

Rejets de plomb dans l'eau par province et territoire

Aperçu des résultats

- En 2024, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique étaient à l'origine de 88 % (7 236 kg) des rejets de plomb dans l'eau déclarés.
- Entre 2003 et 2024,
 - la plus forte réduction des rejets de plomb dans l'eau déclarés a été enregistrée en Ontario, avec une réduction de ses rejets de 4 950 kg (59 %);
 - la seule augmentation des rejets de plomb dans l'eau déclarés était en Nouvelle-Écosse et au Nunavut, avec une augmentation de 170 kg (4 380 %) et de 18 kg (120 %), respectivement.

Figure 6. Rejets de plomb dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024



[Données pour la Figure 6](#)

Remarque : L'indicateur ne rend compte que des rejets provenant des installations. L'indicateur comprend la quantité de plomb élémentaire et de plomb dans tout composé, alliage ou mélange déclarée à l'Inventaire national des rejets de polluants selon les critères de déclaration de celui-ci. Ainsi, les rejets déclarés de plomb dans l'eau ne représentent qu'une portion des rejets de ce polluant toxique dans l'eau au Canada. Certains rejets déclarés de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont trop faibles pour être visibles dans la figure. Pour accéder aux données provinciales individuelles pour toutes les années, veuillez vous référer aux [figures interactives](#) de l'indicateur ou, pour l'ensemble des données, veuillez vous référer à l'[Inventaire national des rejets de polluants](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

En 2024, les rejets de plomb dans l'eau déclarés étaient les plus élevés en Ontario, représentant 40 % (3 254 kg) du total à l'échelle nationale. L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique ont représenté 88 % des rejets de

⁸ Environnement et Changement climatique Canada (2024) [Aperçu des substances de l'Inventaire national des rejets de polluants : Plomb](#). Consulté le 29 juillet 2026.

plomb déclarés. Cependant, ces 3 provinces ont eu des rejets de plombs significativement plus bas en 2024 qu'en 2003.

L'Ontario a connu la plus forte baisse de rejets de plomb déclarés de 2003 à 2024. La baisse est surtout attribuable à une réduction des rejets déclarés provenant des installations de traitement des eaux usées. La Nouvelle-Écosse a connu la plus forte augmentation de rejets déclarés au cours de cette période (170 kg), bien que les rejets déclarés en 2024 représentaient 2 % du total national. Les résultats en Nouvelle-Écosse étaient principalement dus aux rejets d'une seule installation de traitement des eaux usées.

En 2024, les principales sources de rejets de plomb déclarés dans l'eau par province et territoire était :

- les installations de traitement des eaux usées à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, au Manitoba et en Alberta;
- l'industrie des pâtes et papiers au Nouveau-Brunswick;
- l'industrie sidérurgie au Québec;
- l'industrie des produits minéraux dans les Territoires du Nord-Ouest;
- l'exploitation de mines et de carrières au Nunavut;
- l'industrie de la fusion et affinage de métaux non ferreux en Colombie-Britannique.

En 2003, aucun rejet de plomb n'a été déclaré à l'Inventaire national des rejets de polluants pour l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon ni dans les Territoires du Nord-Ouest. En 2014 et 2024, toutes les provinces et tous les territoires ont déclaré des rejets, à l'exception du Yukon.

Entre 2003 et 2024, les rejets de plomb déclarés ont diminué dans toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception de 4 : la Nouvelle-Écosse, le Nunavut, l'Île-du-Prince-Édouard et les Territoires du Nord-Ouest. Les rejets déclarés entre 2014 et 2024 ont augmenté dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, tandis que ceux de la Nouvelle-Écosse ont augmenté entre 2003 et 2014, puis entre 2014 et 2024. La Colombie-Britannique a enregistré des rejets de plomb plus élevés en 2014 qu'en 2003, mais des rejets plus faibles en 2024 qu'en 2014.

Rejets de plomb dans l'eau provenant des installations

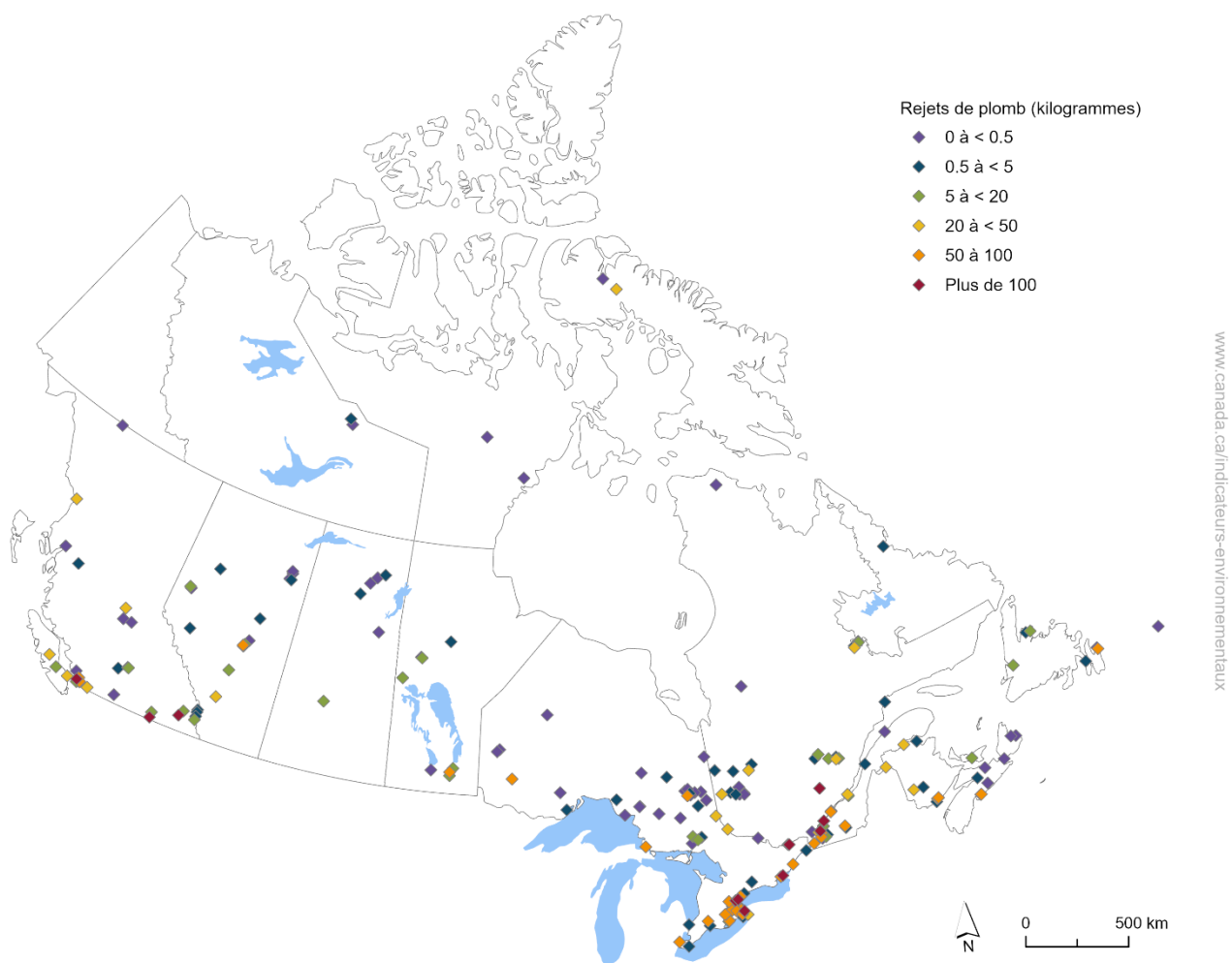
L'Inventaire national des rejets de polluants fournit des renseignements détaillés sur les émissions et les rejets provenant d'installations industrielles et commerciales qui répondent à ses critères de déclaration.

Le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement donne accès à cette information par l'entremise d'une carte interactive. La carte vous permet d'explorer les [rejets de plomb dans l'eau](#) des installations individuelles.

Aperçu des résultats

- En 2024, 209 installations dans tout le Canada ont déclaré des rejets de plomb. Parmi ces installations :
 - 61 installations ont déclaré des rejets inférieurs à 0,5 kilogramme (kg);
 - 129 installations ont déclaré des rejets compris entre 0,5 et 100 kg;
 - 19 installations ont déclaré des rejets de plus de 100 kg, situées en Ontario (10), au Québec (3), en Colombie-Britannique (3), en Alberta (1), à Terre-Neuve-et-Labrador (1) et en Nouvelle-Écosse (1), représentant 95 % des rejets nationaux de plomb dans l'eau.

Figure 7. Rejets de plomb dans l'eau par installation, Canada, 2024



Explorer les données avec la [carte interactive](#)

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

Autres sources de rejets de plomb dans l'environnement

Les autres sources de rejet de plomb dans l'environnement proviennent d'activités quotidiennes telles que l'utilisation de matériel de pêche et de munitions. Les rejets de ces sources ne sont pas comptabilisés dans l'Inventaire national des rejets de polluants et ne sont donc pas pris en compte dans l'analyse des indicateurs.

Les articles de pêche contenant du plomb peuvent constituer une menace sérieuse pour les oiseaux s'ils sont ingérés. L'ingestion peut entraîner la cécité, la paralysie musculaire, une réduction de la capacité de reproduction, des convulsions et la mort. Une simple pesée ou turlutte contenant plusieurs grammes de plomb est suffisante pour tuer un oiseau. On estime qu'environ 460 tonnes de pesée et turlottes en plomb sont perdus dans les lacs et les voies navigables du Canada.⁹ Cela représente la source la plus importante annuelle des rejets de plomb à l'eau au Canada.

Au Canada, les munitions sont la principale source de rejets de plomb sur le sol. Les rejets liés aux munitions au plomb peuvent finir par se retrouver dans l'eau par lessivage dans les sols et les eaux souterraines. Les charognards et les prédateurs tels que les aigles, peuvent être empoisonnés en ingérant des munitions au plomb usagées et des fragments similaires, ou en consommant des proies blessées ou mortes contenant des fragments

⁹ Environnement et Changement climatique Canada (2018) [Vers des articles de pêche sans plomb](#). Consulté le 7 avril 2026.

de plomb. Chaque année, les munitions utilisées pour le tir récréatif, la chasse et l'application de la loi libèrent environ 5 200 tonnes de plomb dans l'environnement.¹⁰ Les chasseurs d'oiseaux migrateurs sont tenus par la loi d'utiliser de la grenaille non toxique.¹¹ Cependant, le tir de loisir et la chasse au gibier restent une source importante de rejets de plomb.

Rejets de cadmium dans l'eau

Le cadmium est un métal présent naturellement dans la croûte terrestre et peut être libéré lors de processus naturels, tels que l'érosion des roches et des sols. Il peut également être rejeté directement dans l'environnement par des activités humaines, comme la fusion et l'affinage de métaux non ferreux et la consommation de carburant pour la production d'électricité ou le chauffage, et indirectement par les installations de traitement des eaux usées. Le cadmium présent dans les effluents d'eaux usées provient généralement des rejets industriels dans les réseaux d'égouts. Le cadmium est utilisé dans les piles ainsi qu'en électrodéposition pour protéger d'autres métaux contre la corrosion.

L'exposition au cadmium peut être [dangereuse pour les humains et la faune](#), car il s'accumule dans la chaîne alimentaire au fil du temps. Le gouvernement du Canada a conclu que les composés du cadmium peuvent être nocifs pour l'environnement et constituer un danger en raison de leur potentiel cancérigène. L'exposition au cadmium a été associée à une irritation gastro-intestinale et à des effets nocifs sur les reins et les os.

Rejets nationaux de cadmium dans l'eau par source

Aperçu des résultats

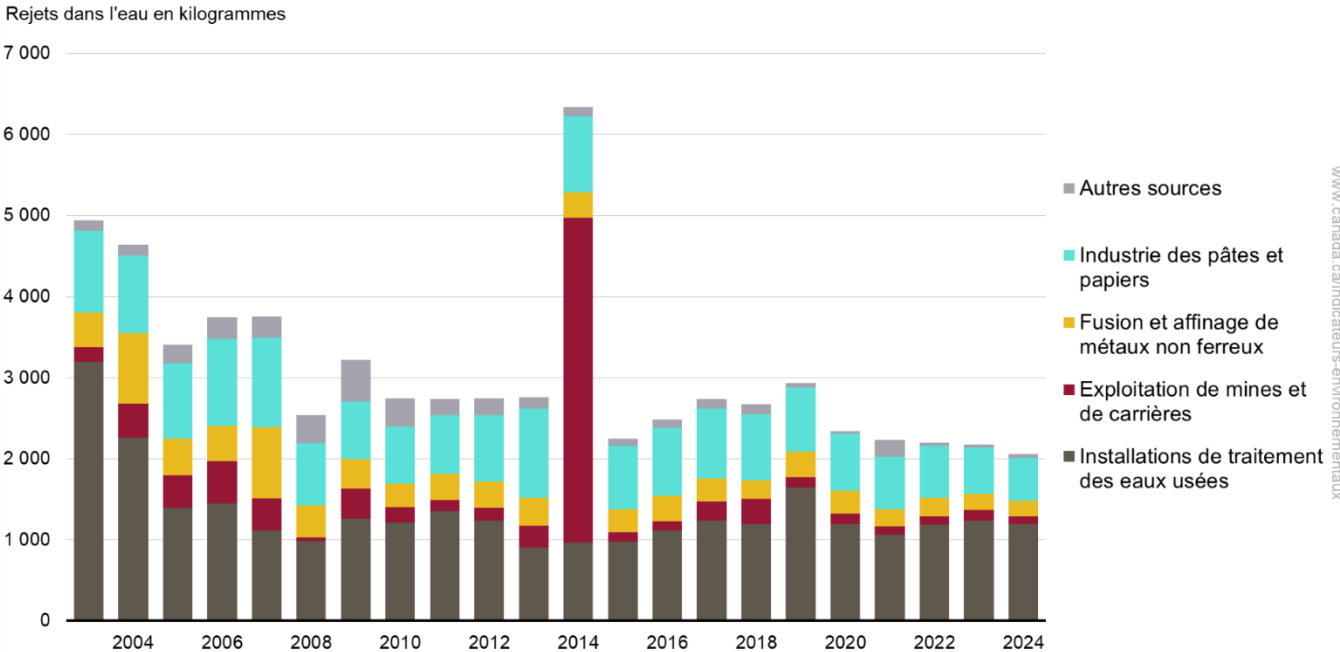
- Entre 2003 et 2024, les rejets de cadmium dans l'eau déclarés ont diminué de 58 % ou 2 891 kilogrammes (kg).
- En 2024, les rejets déclarés ont totalisé 2 054 kg.
 - La source la plus importante de rejet était les installations de traitement des eaux usées, représentant environ 57 % (1 199 kg) des rejets déclarés à l'échelle nationale.
- Un déversement important en 2014 a été à l'origine de 59 % (3 768 kg) des 6 339 kg de cadmium rejetés¹² cette année-là.

¹⁰ Environnement et Changement climatique Canada (2018) [Vers une utilisation croissante des munitions sans plomb](#). Consulté le 7 avril 2026.

¹¹ Ministère de la Justice Canada (2024) [Règlement sur les oiseaux migrateurs, 2022](#) (DORS/2022-105). Consulté le 7 avril 2026.

¹² Le 4 août 2014, dans le centre de la Colombie-Britannique, une digue protégeant un bassin de résidus de la mine du mont Polley a cédé, et des résidus miniers se sont répandus dans le lac Polley et les eaux avoisinantes.

Figure 8. Rejets de cadmium dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024



[Données pour la Figure 8](#)

Remarque : L'indicateur ne rend compte que des rejets provenant des installations. L'indicateur comprend la quantité de cadmium élémentaire et de cadmium dans tout composé, alliage ou mélange déclarée à l'Inventaire national des rejets de polluants selon les critères de déclaration de celui-ci. Ainsi, les rejets déclarés de cadmium dans l'eau ne représentent qu'une portion des rejets de ce polluant toxique dans l'eau au Canada. Les autres sources comprennent les services d'électricité, la fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers), l'industrie pétrolière et gazière, les minerais et les industries minérales (sauf la fusion et l'affinage de métaux non ferreux), la gestion des déchets solides, le transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) et les autres sources diverses. Pour en savoir plus sur les sources, veuillez consulter les [Sources des données et méthodes](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

En 2024, 82 % (1 729 kg) du cadmium rejeté dans l'eau déclaré provenait des installations de traitement des eaux usées (1 199 kg) et de l'industrie des pâtes et papiers (530 kg).

Le secteur des installations de traitement des eaux usées a contribué à 62 % (1 996 kg) de la diminution totale des rejets de cadmium dans l'eau déclarés depuis 2003. Cela était en grande partie attribuable à des réglementations plus strictes et à des technologies de traitement des eaux usées améliorées qui ont réduit la quantité de cadmium entrant dans les systèmes d'eaux usées. L'industrie des pâtes et papiers et celle de la fusion et l'affinage de métaux non ferreux ont contribué ensemble à 26 % (483 kg et 241 kg, respectivement) de la réduction totale des rejets de cadmium déclarés de 2003 à 2024.

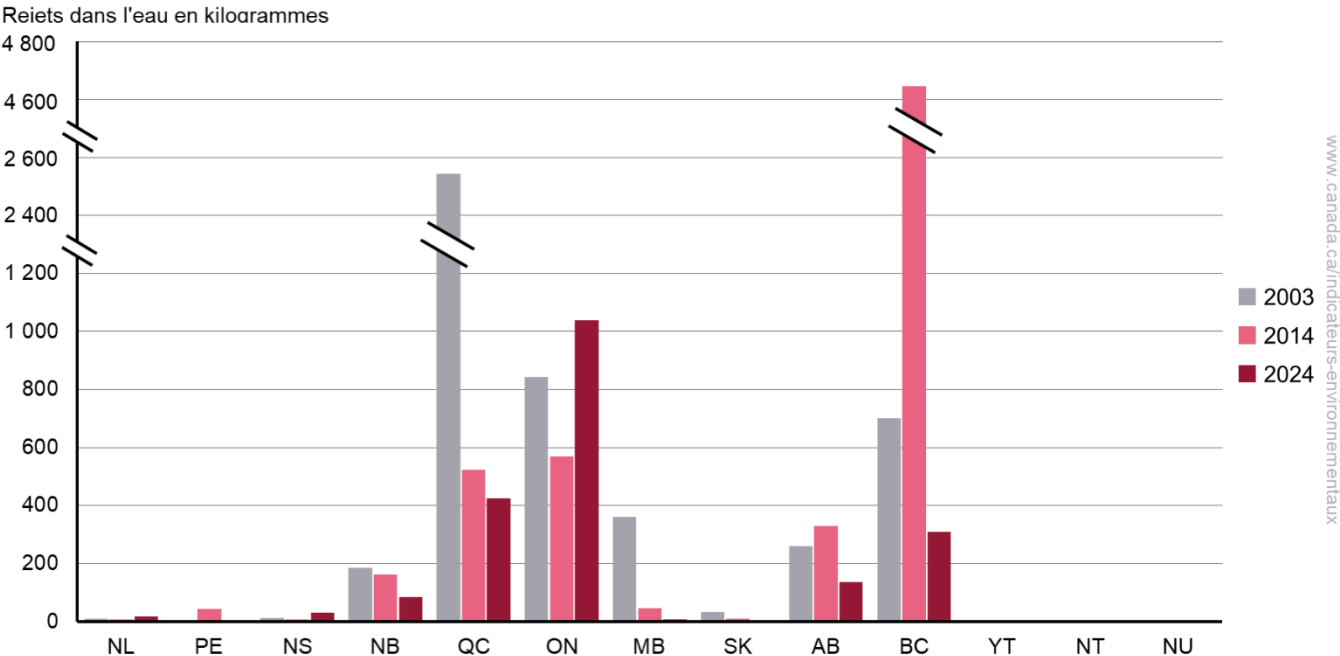
L'augmentation des rejets de cadmium dans l'eau de 2015 à 2019 était principalement dû aux augmentations déclarées des installations de traitement des eaux usées et des industries du minerai et des minéraux (à l'exception de la fusion et de l'affinage des métaux non ferreux).

Rejets de cadmium dans l'eau par province et territoire

Aperçu des résultats

- En 2024, le Québec, l'Ontario, et la Colombie-Britannique étaient à l'origine de 87 % (1 831 kg) des rejets de cadmium dans l'eau déclarés à l'échelle nationale.
- Entre 2003 et 2024 :
 - la plus forte réduction des rejets de cadmium dans l'eau déclarés a été enregistrée au Québec, avec une réduction de ses rejets de 2 120 kg (83 %);
 - la plus forte augmentation des rejets de cadmium dans l'eau déclarés a été enregistrée en Ontario, avec une augmentation de ses rejets de 254 kg (30 %).

Figure 9. Rejets de cadmium dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024



[Données pour la Figure 9](#)

Remarque : L'indicateur ne rend compte que des rejets provenant des installations. L'indicateur comprend la quantité de cadmium élémentaire et de cadmium dans tout composé, alliage ou mélange déclarée à l'Inventaire national des rejets de polluants selon les critères de déclaration de celui-ci. Ainsi, les rejets déclarés de cadmium dans l'eau ne représentent qu'une portion des rejets de ce polluant toxique dans l'eau au Canada. Certains rejets déclarés de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont trop faibles pour être visibles dans la figure. Pour accéder aux données provinciales individuelles pour toutes les années, veuillez vous référer aux [figures interactives](#) de l'indicateur ou, pour l'ensemble des données, veuillez vous référer à l'[Inventaire national des rejets de polluants](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

En 2024, les rejets de cadmium dans l'eau déclarés étaient les plus élevés en Ontario, représentant 51 % (1 404 kg) du total à l'échelle nationale. Le secteur des installations de traitement des eaux usées était la principale source de ces rejets déclarés.

Le Québec a eu la plus grande diminution de rejets de cadmium déclarés entre 2003 et 2024 (83 % ou 2 120 kg). Cette diminution était principalement à cause des réductions en rejets déclarés des installations de traitement des eaux usées. L'Ontario a eu la plus grande augmentation de rejets pendant cette période (30 % ou 254 kg).

En 2024, les principales sources de rejets de cadmium dans l'eau déclarés par province et territoire étaient :

- les installations de traitement des eaux usées à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan;
- l'industrie des pâtes et papiers à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique;
- l'industrie des produits minéraux dans les Territoires du Nord-Ouest;
- l'exploitation de mines et de carrières au Nunavut.

Le Yukon n'a jamais déclaré de rejets de cadmium dans l'eau dans l'Inventaire national des rejets de polluants. De plus, en 2003, aucun rejet de cadmium n'a été déclaré pour l'Île-du-Prince-Édouard ni pour les Territoires du Nord-Ouest.

Entre 2003 et 2024, les rejets de cadmium déclarés ont diminué dans toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et du Nunavut, qui ont signalé des augmentations de 96 % (8 kg), 146 % (18 kg), 23 % (196 kg) et 248 % (0,5 kg), respectivement. L'Alberta et la Colombie-Britannique ont déclaré des rejets de cadmium plus élevés en 2014 qu'en 2003, mais les rejets entre

2014 et 2024 ont diminué de 58 % (192 kg) et 93 % (4 337 kg) respectivement. Cependant, si l'on exclut les rejets de la mine Mount Polley,¹³ la Colombie-Britannique a diminué de 65 % (569 kg) entre 2014 et 2024.

Rejets de cadmium dans l'eau provenant des installations

L'Inventaire national des rejets de polluants fournit des renseignements détaillés sur les émissions et les rejets provenant d'installations industrielles et commerciales qui répondent à ses critères de déclaration.

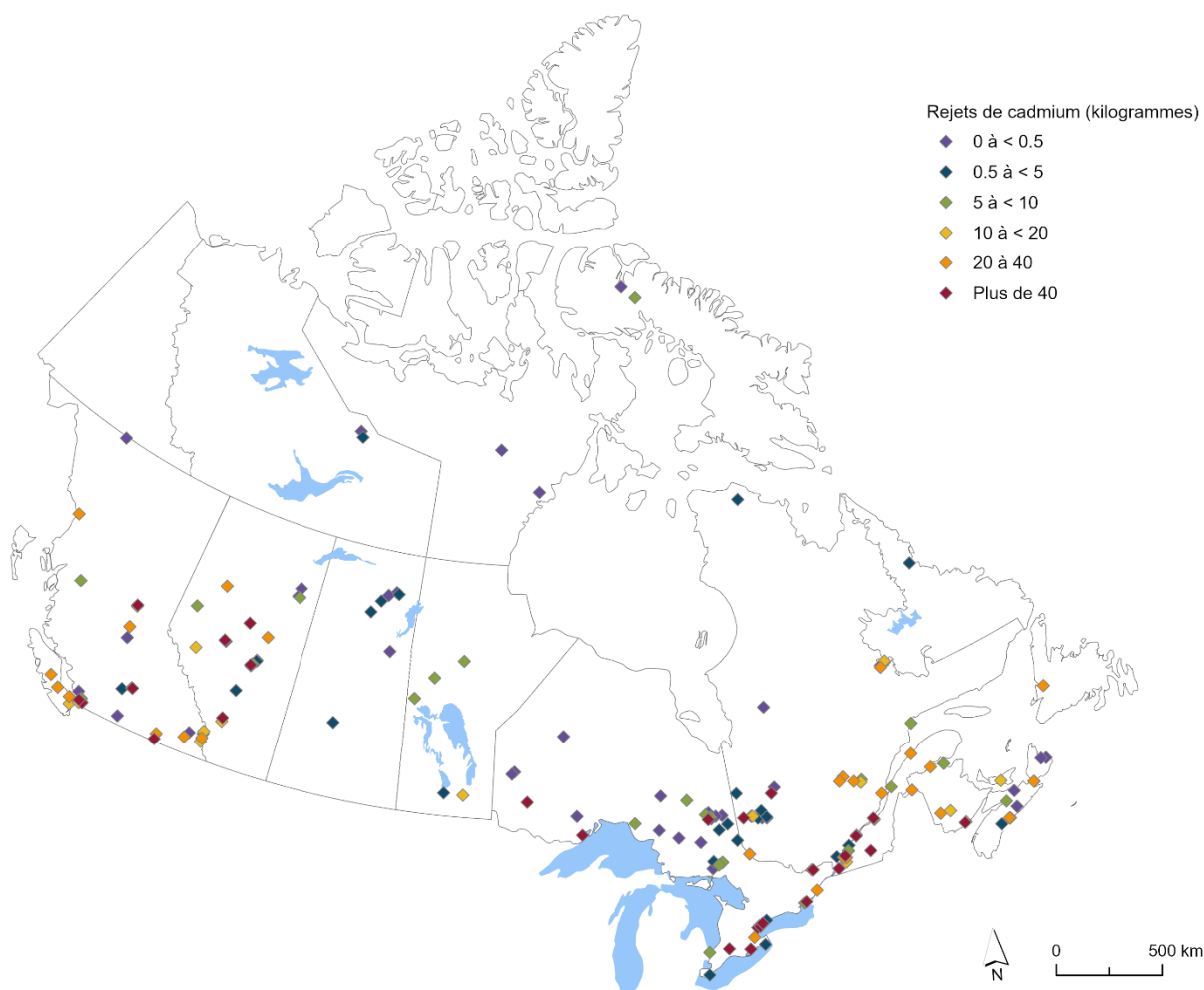
Le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement donne accès à cette information par l'entremise d'une carte interactive. La carte vous permet d'explorer les [rejets de cadmium dans l'eau](#) des installations individuelles.

Aperçu des résultats

- En 2024, 175 installations dans tout le Canada ont déclaré des rejets de cadmium. Parmi ces installations :
 - 74 installations ont déclaré des rejets inférieurs à 0,5 kilogramme (kg);
 - 90 installations ont déclaré des rejets compris entre 0,5 et 40 kg;
 - 11 installations ont déclaré des rejets de plus de 40 kg, situées en Ontario (6), au Québec (3), et en Colombie-Britannique (2), représentant 87 % des rejets nationale de cadmium dans l'eau.

¹³ Le 4 août 2014, dans le centre de la Colombie-Britannique, une digue protégeant un bassin de résidus de la mine du mont Polley a cédé, et des résidus miniers se sont répandus dans le lac Polley et les eaux avoisinantes, contribuant en grande partie aux rejets de la Colombie-Britannique cette année-là.

Figure 10. Rejets de cadmium dans l'eau par installation, Canada, 2024



Explorer les données avec la [carte interactive](#)

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

Rejets d'arsenic dans l'eau

L'arsenic est un élément naturellement présent dans les milieux aquatiques et terrestres, libéré par les intempéries et l'érosion des roches et des sols. Il est également rejeté dans l'environnement par les activités humaines telles que l'exploitation minière et l'extraction de roches, la transformation des métaux, la préservation du bois, la production d'électricité au charbon, les pesticides arsenicaux et, indirectement, par les installations de traitement des eaux usées. L'arsenic présent dans les effluents d'eaux usées provient généralement des rejets industriels dans les égouts.

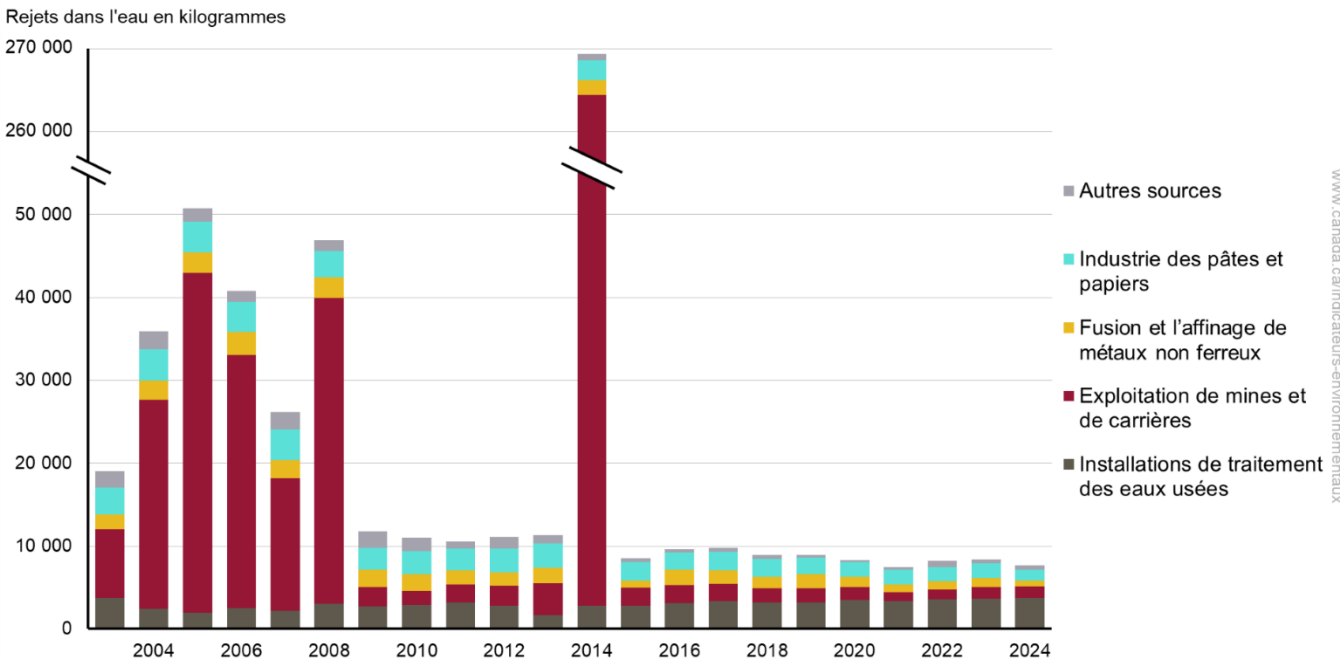
L'exposition à l'arsenic peut être dangereuse pour [les humains et la faune](#), car il s'accumule dans la chaîne alimentaire au fil du temps. Le gouvernement du Canada a conclu que les composés inorganiques de l'arsenic peuvent être nocifs pour l'environnement et constituer un danger pour la santé humaine en raison de leur potentiel cancérigène. Chez l'humain, l'exposition à l'arsenic a été associée à des maladies cardiaques, à une diminution de la fonction pulmonaire et à des effets nocifs sur la peau.

Rejets nationaux d'arsenic dans l'eau par source

Aperçu des résultats

- Entre 2003 et 2024, les rejets d'arsenic dans l'eau déclarés ont diminué de 60 %, soit de 11 428 kilogrammes (kg).
- En 2024, les rejets déclarés nationaux ont totalisé 7 654 kg.
 - La source principale était les installations de traitement des eaux usées, représentant environ 49 % (3 727 kg) des rejets déclarés nationaux.
- Un déversement important en 2014 a représenté 96 % (259 050 kg) des 269 413 kg d'arsenic rejetés¹⁴ cette année-là.

Figure 11. Rejets d'arsenic dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024



[Données pour la Figure 11](#)

Remarque : L'indicateur ne rend compte que des rejets des installations. Il inclut la quantité d'arsenic élémentaire et d'arsenic contenu dans tout composé, alliage ou mélange déclaré à l'Inventaire national des rejets de polluants, selon les critères de déclaration de l'inventaire. Par conséquent, les rejets d'arsenic dans l'eau déclarés ne représentent qu'une partie des rejets de ce polluant toxique dans l'eau au Canada. Les autres sources comprennent les services publics d'électricité, la gestion des déchets solides, le secteur manufacturier (à l'exception de l'industrie des pâtes et papiers), l'industrie pétrolière et gazière, l'industrie des minerais et minéraux (à l'exception de la fusion et de l'affinage des métaux non ferreux) et diverses autres sources. Pour en savoir plus sur les sources, veuillez consulter les [Sources des données et méthodes](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

En 2024, 67 % (5 143 kg) de l'arsenic déclaré rejeté dans l'eau provenait des installations de traitement des eaux usées et de l'exploitation de mines et de carrières.

Entre 2003 et 2024, la plus forte réduction des rejets d'arsenic dans l'eau déclarés a été observée dans l'exploitation de mines et de carrières, avec une réduction de 6 886 kg (83%). Cette baisse a contribué à 60 % de la baisse totale des rejets d'arsenic dans l'eau déclarés, en grande partie grâce aux projets d'assainissement et à l'amélioration des systèmes de traitement des eaux.

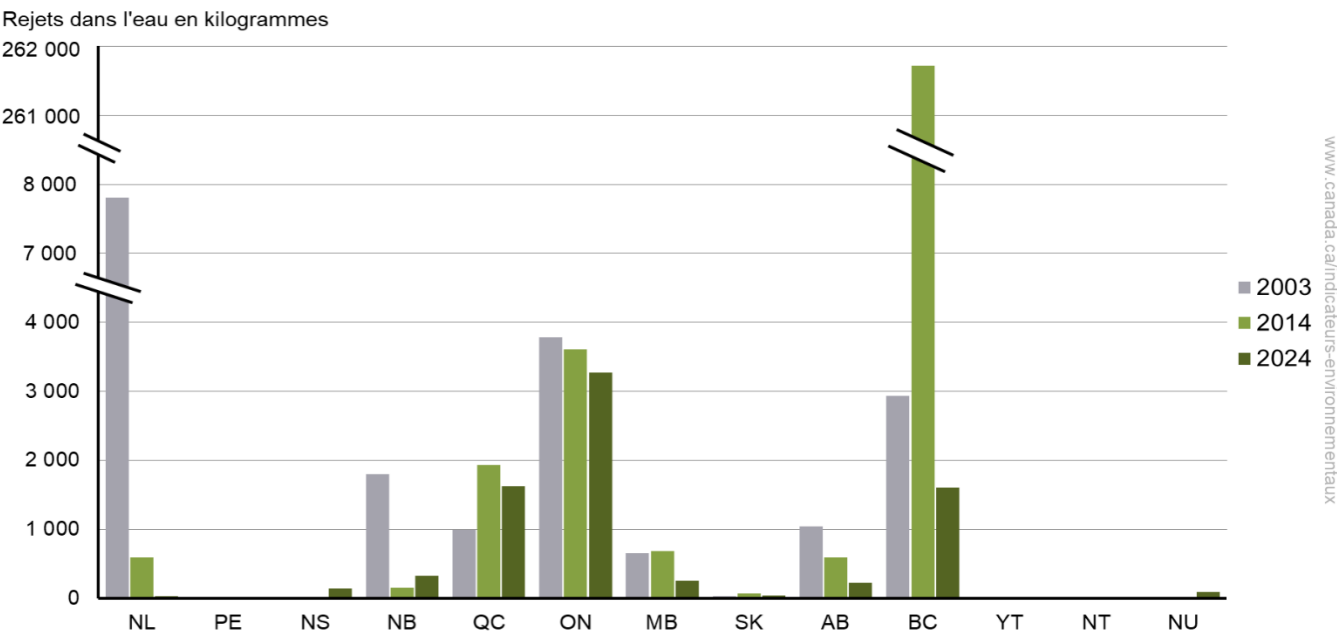
¹⁴ Le 4 août 2014, dans le centre de la Colombie-Britannique, une digue protégeant un bassin de résidus de la mine du mont Polley a cédé, et des résidus miniers se sont répandus dans le lac Polley et les eaux avoisinantes.

Rejets d'arsenic dans l'eau par province et territoire

Aperçu des résultats

- En 2024, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique représentaient 85 % (6 503 kg) des rejets nationaux d'arsenic déclarés dans l'eau.
- Entre 2003 et 2024,
 - la plus forte réduction des rejets d'arsenic dans l'eau déclarés a été observée à Terre-Neuve-et-Labrador, qui a réduit ses rejets de 7 777 kg (99,6 %);
 - la plus forte augmentation des rejets d'arsenic dans l'eau déclarés a été observée au Québec, qui a enregistré une augmentation de 628 kg (63 %).

Figure 12. Rejets d'arsenic dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024



[Données pour la Figure 12](#)

Remarque : L'indicateur ne rend compte que des rejets des installations. Il inclut la quantité d'arsenic élémentaire et d'arsenic contenu dans tout composé, alliage ou mélange déclarée dans l'Inventaire national des rejets de polluants, selon les critères de déclaration de l'inventaire. Par conséquent, les rejets d'arsenic dans l'eau déclarés ne représentent qu'une partie des rejets de ce polluant toxique dans l'eau au Canada. Certains rejets déclarés par Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont trop faibles pour être visible dans la figure. Pour accéder aux données provinciales individuelles pour toutes les années, veuillez vous référer aux [figures interactives](#) de l'indicateur ou, pour l'ensemble des données, veuillez vous référer à l'[Inventaire national des rejets de polluants](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

En 2024, les rejets d'arsenic dans l'eau déclarés étaient les plus élevés en Ontario, représentant 43 % (3 269 kg) du total national. Les installations de traitement des eaux usées était la principale source de ces rejets (2 363 kg).

Entre 2003 et 2024, Terre-Neuve-et-Labrador a enregistré la plus forte baisse des rejets d'arsenic déclarés (99,6 %). Cette baisse est principalement attribuable à la réduction des rejets des exploitation de mines et de carrières dans la province. Le Québec a enregistré la plus forte augmentation des rejets déclarés au cours de cette période (63 %), principalement en raison d'une augmentation des rejets des installations de traitement des eaux usées et des installations de l'exploitation de mines et de carrières.

En 2024, les principales sources de rejets d'arsenic dans l'eau déclarés par province et territoire étaient :

- les installations de traitement des eaux usées en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario et en Alberta;
- l'industrie des pâtes et papiers au Nouveau-Brunswick;
- l'industrie des produits minéraux dans les Territoires du Nord-Ouest;
- l'exploitation de mines et de carrières à Terre-Neuve-et-Labrador, en Saskatchewan, au Manitoba, en Colombie-Britannique et au Nunavut.

L'Île-du-Prince-Édouard n'a jamais déclaré de rejets d'arsenic dans l'eau à l'Inventaire national des rejets de polluants. Le Yukon n'a jamais déclaré de rejets d'arsenic, sauf en 2020 et 2021. Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'ont signalé aucun rejet en 2003.

Entre 2003 et 2024, les rejets d'arsenic déclarés ont diminué à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Cependant, le Nouveau-Brunswick a enregistré une augmentation de 106 % (172 kg) des rejets d'arsenic entre 2014 et 2024.

Entre 2003 et 2024, les rejets d'arsenic déclarés ont augmenté en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Saskatchewan. Ces provinces et territoires représentaient 24 % (1 817 kg) des rejets nationaux d'arsenic déclarés en 2024.

Rejets d'arsenic dans l'eau provenant des installations

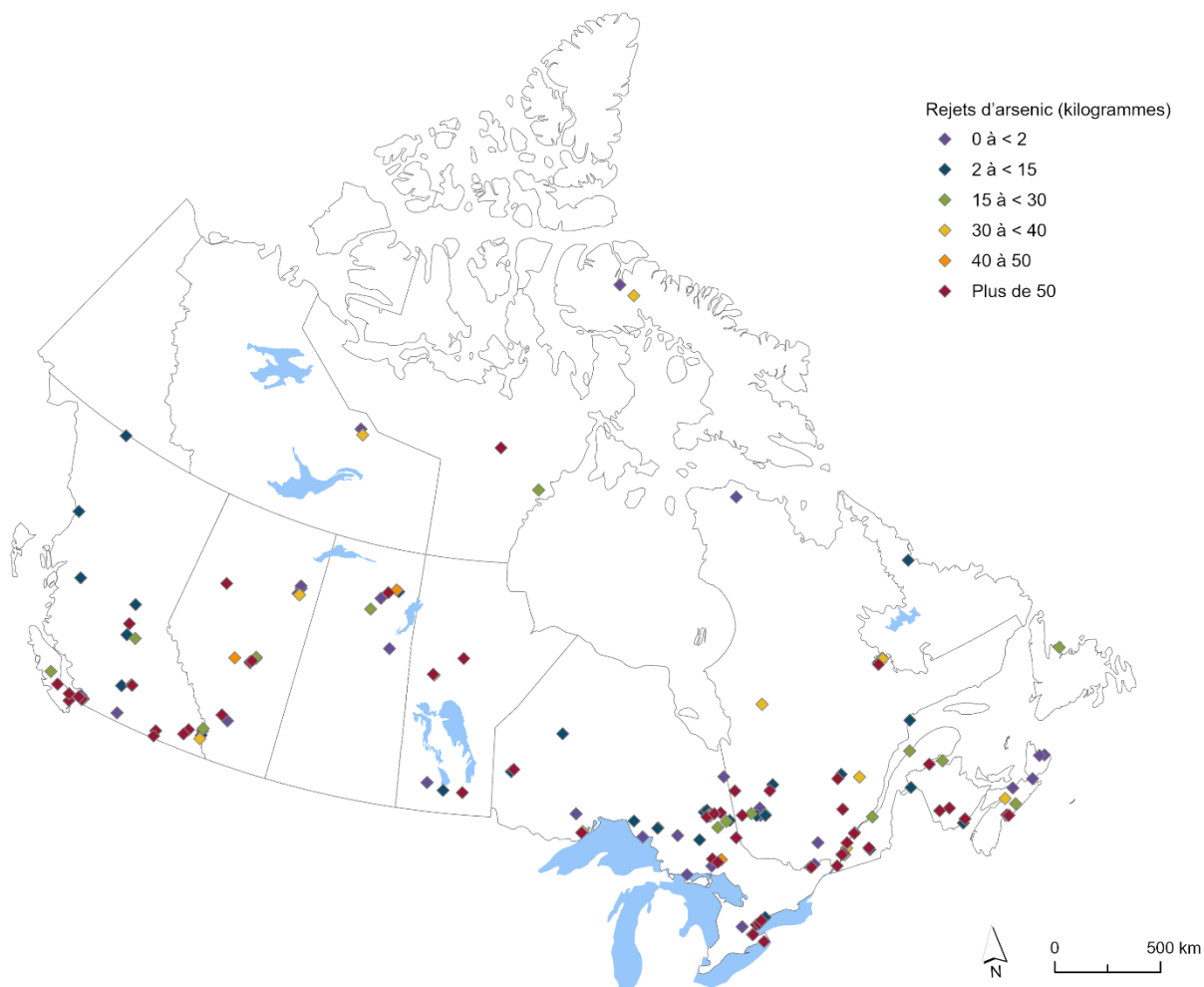
L'Inventaire national des rejets de polluants fournit des renseignements détaillés sur les émissions et les rejets provenant d'installations industrielles et commerciales qui répondent à ses critères de déclaration.

Le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement donne accès à cette information par l'entremise d'une carte interactive. La carte vous permet d'explorer les [rejets d'arsenic dans l'eau](#) des installations individuelles.

Aperçu des résultats

- En 2024, 158 installations dans tout le Canada ont déclaré des rejets d'arsenic. Parmi ces installations :
 - 42 installations ont déclaré des rejets inférieurs à 2 kilogrammes (kg);
 - 81 installations ont déclaré des rejets compris entre 2 et 50 kg;
 - 35 installations ont déclaré des rejets de plus de 50 kg, situées en Colombie-Britannique (10), en Ontario (9), au Québec (8), au Manitoba (3), au Nouveau-Brunswick (2), en Nouvelle-Écosse (1), en Alberta (1) et au Nunavut (1), représentant 99 % des rejets d'arsenic dans l'eau.

Figure 13. Rejets d'arsenic dans l'eau par installation, Canada, 2024



Explorer les données avec la [carte interactive](#)

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

À propos des indicateurs

Ce que mesurent les indicateurs

Ces indicateurs permettent de suivre les rejets dans l'eau, des installations, de 4 substances définies comme toxiques au sens de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE, 1999)* : le mercure, le plomb, le cadmium et l'arsenic et leurs composés. Pour chaque substance, les données sont fournies à l'échelle nationale, régionale (provinciale et territoriale), par installation et par source.

Pourquoi ces indicateurs sont importants

Le mercure et ses composés, le plomb, les composés inorganiques du cadmium et les composés inorganiques d'arsenic figurent sur l'annexe 1, [Liste des substances toxiques](#) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE, 1999)*. Cela signifie que ces substances « pénètrent ou peuvent pénétrer dans l'environnement en une quantité ou concentration ou dans des conditions de nature à : a) avoir, immédiatement ou à long terme, un effet nocif sur l'environnement ou sur la diversité biologique; b) mettre en danger l'environnement essentiel pour la vie; ou c) constituer un danger au Canada pour la vie ou la santé humaines. »

Les indicateurs renseignent les Canadiens sur les rejets dans l'eau provenant d'activités humaines de ces 4 substances au Canada. Les indicateurs sur les rejets de substances nocives dans l'eau aident aussi le

gouvernement à établir des priorités, à élaborer ou réviser des stratégies pour informer davantage la gestion des risques et suivre les progrès des politiques mises en place pour réduire ou contrôler ces 4 substances et la pollution de l'eau en général.

Initiatives connexes

Les indicateurs contribuent aux [Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030](#). Ils sont liés à l'objectif 12, consommation et production durables et à la cible 12,4, « D'ici à 2030, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement ».

Indicateurs connexes

Les indicateurs sur les [Émissions atmosphériques de substances nocives](#) permettent de suivre les émissions atmosphériques de 4 substances toxiques, à savoir le mercure, le plomb, le cadmium et l'arsenic, ainsi que leurs composés. Pour chaque substance, les données sont fournies à l'échelle nationale, provinciale/territoriale, par installation et par source. Des informations sur les émissions atmosphériques mondiales sont également indiquées pour le mercure.

Les indicateurs sur l'[Exposition humaine à des substances nocives](#) suivent les concentrations de 4 substances (le mercure, le plomb, le cadmium et le bisphénol A) chez les personnes vivant au Canada.

Sources des données et méthodes

Sources des données

Les données pour les indicateurs et les cartes interactives sont tirées de l'[Inventaire national des rejets de polluants](#) (l'Inventaire). Les indicateurs comprennent la quantité de mercure, de plomb, de cadmium et d'arsenic élémentaires dans tout composé, alliage ou mélange rejeté dans l'eau, telle que déclarée dans l'Inventaire selon ses critères de déclaration, décrits à la section 5.3 du [Guide annuel de déclaration à l'INRP 2025-2027](#).

Complément d'information

L'[Inventaire](#) est établi par Environnement et Changement climatique Canada (le Ministère). Il comprend les rejets déclarés par les installations industrielles, commerciales et institutionnelles. Il s'agit de l'inventaire canadien, imposé par la loi et accessible au public, des polluants rejetés (dans l'atmosphère, l'eau et le sol), éliminés et transférés afin d'être recyclés. Il renferme les renseignements déclarés par les installations au Ministère en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (la Loi). En vertu de la Loi, les propriétaires ou exploitants d'installations qui fabriquent, préparent, utilisent d'une autre manière ou rejettent une ou plusieurs substances dont l'Inventaire fait le suivi et qui atteignent les [seuils de déclaration](#) et répondent à d'autres exigences doivent déclarer annuellement leurs rejets de polluants. Pour le mercure, le plomb, le cadmium et l'arsenic, les seuils de déclaration sont de 5 kg, 50 kg, 5 kg et 50 kg, respectivement.

Estimation des rejets dans l'eau

Les rejets dans l'eau sont estimés ou mesurés par l'une des méthodes suivantes :

- systèmes de suivi en continu des émissions
- contrôle prédictif des émissions
- test à la source
- bilan massique
- facteurs d'émission propres à l'installation
- facteurs d'émission publiés
- estimations techniques

Ces méthodes de mesure et techniques d'estimation sont utilisées par les installations pour déclarer leurs rejets (sources ponctuelles) à l'Inventaire. La page Web du programme de [Déclaration aux fins de](#)

[l'Inventaire national des rejets de polluants](#) fournit des renseignements aux propriétaires et exploitants d'installations tenues de produire des déclarations, ainsi que des précisions sur les méthodes de calcul du programme.

Exhaustivité des données

Étant donné que les indicateurs sont dérivés uniquement sur la base de données de l'Inventaire, ils ne rendent compte que des rejets des installations qui satisfont aux critères de déclaration. Ces indicateurs ne reflètent donc pas tous les rejets au Canada et se limitent aux principales sources ponctuelles pour chaque substance toxique choisie.

De plus, certaines installations exercent plusieurs activités, mais déclarent le total de leurs émissions sous une seule activité lors de leur déclaration à l'Inventaire. Par exemple, certaines installations exercent à la fois des activités minières et des activités de fonte et d'affinage, mais déclarent le total de leurs émissions uniquement sous la rubrique « exploitation minière », ce qui peut fausser la répartition des polluants entre les activités.

Actualité des données

Les données sont à jour jusqu'en 2024. Les indicateurs sont présentés 1,5 an environ après la collecte, en raison du délai nécessaire pour valider, analyser et interpréter les données.

Méthodes

Les indicateurs sont produits en groupant les données de l'Inventaire pour rendre compte des principales sources qui contribuent à la majorité des rejets de mercure, de plomb, de cadmium et d'arsenic dans l'eau.

Complément d'information

Couverture des indicateurs

Les données historiques sont fournies à l'échelle nationale et par source pour la période de 2003 à 2024. L'année 2003 a été choisie comme première année pour les rejets dans l'eau, parce que c'est l'année où les [critères de déclaration](#) à l'Inventaire ont été mis à jour pour le mercure, le plomb, le cadmium et l'arsenic. Pour ce qui est des graphiques provinciaux et territoriaux, les rejets dans l'eau sont fournis pour 2003, 2014 et 2024, avec 2024 étant l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles et 2014 servant de comparaison sur 10 ans. Les rejets de mercure, de plomb, de cadmium et d'arsenic dans l'eau par installation sont indiqués sur les [cartes interactives](#) des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement.

Classification des sources

Les descriptions des sources pour les indicateurs sont tirées du [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord](#) de Statistique Canada. Le code à quatre chiffres du système de classification, tel qu'indiqué par les installations, a été utilisé pour la classification des sources pour les données de l'Inventaire. Ces sources ont ensuite été classées comme suit pour les besoins des indicateurs :

- divers
- exploitation de mines et de carrières
- fabrication (sauf les pâtes et papiers)
- fusion et affinage de métaux non ferreux
- gestion des déchets solides
- industrie des pâtes et papiers
- industrie pétrolière et gazière
- installations de traitement des eaux usées
- minerais et industries minérales (sauf la production et la transformation de métaux non ferreux)
- services d'électricité
- transport (routiers, ferroviaires, aériens et maritimes)

Le tableau 1 montre la répartition des sources des substances nocives déclarées dans les indicateurs par rapport à les sources déclarées par l'Inventaire.

Tableau 1. Correspondance des catégories de source aux fins des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement et aux fins de l'Inventaire national des rejets de polluants

Sources aux fins des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement	Sources aux fins de l'Inventaire national des rejets de polluants (selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord)
Divers	Activités de soutien au transport par eau
Divers	Autres services professionnels, scientifiques et techniques
Divers	Grossistes-marchands de matières recyclables
Divers	Hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux
Divers	Service de défense
Exploitation des mines et des carrières	Extraction de charbon
Exploitation des mines et des carrières	Extraction de minerais métalliques
Exploitation des mines et des carrières	Extraction de minerais non métalliques
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Autres activités diverses de fabrication
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Construction de navires et de bateaux
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication d'autres produits alimentaires
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication d'autres produits chimiques
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication d'autres produits métalliques
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication d'autres types de matériel et de composants électriques
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de ciment et de produits en béton
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de matériel d'éclairage électrique
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de matériel électrique
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de moteurs, de turbines et de matériel de transmission de puissance
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de peintures, revêtements et adhésifs
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de pesticides, d'engrais et d'autres produits chimiques agricoles
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de pièces pour véhicules automobiles
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de placages, de contreplaqués et de produits en bois reconstitué
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de produits chimiques de base
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de produits en caoutchouc
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de produits du pétrole et du charbon
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de ressorts et de produits en fil métallique

Sources aux fins des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement	Sources aux fins de l'Inventaire national des rejets de polluants (selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord)
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de conserves de fruits et de légumes et d'aliments spécialisés
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Fabrication de véhicules automobiles
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Forgeage et estampage
Fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers)	Revêtement, gravure, traitement thermique et par le froid et activités analogues
Gestion des déchets solides	Collecte des déchets
Gestion des déchets solides	Services d'assainissement et autres services de gestion des déchets
Gestion des déchets solides	Traitement et élimination des déchets
Industrie des pâtes et papiers	Fabrication de produits en papier transformé
Industrie des pâtes et papiers	Usines de pâte à papier, de papier et de carton
Industrie pétrolière et gazière	Extraction de pétrole et de gaz
Installations de traitement des eaux usées	Réseaux d'aqueduc, d'égout et autres
Minerais et industries minérales	Fabrication de produits en acier à partir d'acier acheté
Minerais et industries minérales	Fonderies
Minerais et industries minérales	Production et transformation d'alumine et d'aluminium
Minerais et industries minérales	Sidérurgie
Fusion et affinage de métaux non ferreux	Production et transformation de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)
Services d'électricité	Production, transport et distribution d'électricité
Transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime)	Transport ferroviaire

À des fins de présentation, les sources dont les rejets sont moins importants sont parfois regroupées dans la catégorie « Autres sources » dans les figures et les tableaux de données correspondants aux rejets par source. Les sources regroupées peuvent différer selon la substance et sont énumérées dans les remarques de chaque figure et tableau de données.

Changements récents

La source des eaux usées et gestion des déchets dans les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement a été divisée en 2 sources distinctes: les installations de traitement des eaux usées et la gestion des déchets solides. Ces sources sont répertoriées sous 2 codes différents du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

La comparaison provinciale/territoriale des rejets dans l'eau a été élargie pour inclure l'année 2003, première année où les données étaient disponibles. Également inclus sont l'année 2024, dernière année de données disponibles, et l'année 2014 dans le but de faire une comparaison sur 10 ans avec la dernière année.

Mises en garde et limites

Les indicateurs ne reflètent que les rejets dans l'eau des installations, tels que déclarés à l'Inventaire. Ils ne comprennent pas les estimations de rejets provenant d'autres sources, telles que les eaux de ruissellement des villes, la pollution transfrontalière ou les produits de consommation au Canada. Les rejets d'articles de pêche constituent la majorité des rejets de plomb dans l'eau au Canada, mais ne sont pas inclus dans l'indicateur.

Des mises à jour occasionnelles et une vérification de la qualité des données peuvent être effectuées après la publication initiale de l'Inventaire.

Le nombre et la composition des installations qui déclarent des rejets dans l'eau à l'Inventaire varient chaque année. Cette variation est due au fait que seules les installations qui atteignent ou dépassent le [seuil de déclaration](#) sont tenues de déclarer. L'analyse de l'incidence que cela pourrait avoir sur les tendances apparentes n'a pas été faite.

Les installations déclarantes peuvent utiliser des méthodes différentes pour calculer leurs rejets. Ces méthodes varient selon la substance et/ou l'installation et peuvent aussi changer d'une année à l'autre.

Les années 2020 et 2021 étaient marquées par la pandémie de COVID-19 qui a eu un impact sur un large éventail de secteurs économiques, notamment les secteurs de l'énergie et des transports. L'évolution des émissions doit être interprétée avec prudence, car l'impact de la pandémie sur les émissions n'est pas discuté en détail.

Ressources

Références

Environnement et Changement climatique Canada (2018) [Vers des articles de pêche sans plomb](#). Consulté le 7 avril 2026.

Environnement et Changement climatique Canada (2018) [Vers une utilisation croissante des munitions sans plomb](#). Consulté le 7 avril 2026.

Environnement et Changement climatique Canada (2025) [Utilisation et interprétation des données de l'Inventaire national des rejets de polluants](#). Consulté le 7 avril 2026.

Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Fichiers de données normalisées pour toutes les années – Rejets, éliminations, transferts et emplacement des installations](#). Consulté le 7 avril 2026.

Renseignements connexes

[Aperçu des secteurs de l'INRP : aluminium](#)

[Aperçu des secteurs de l'INRP : eaux usées](#)

[Aperçu des secteurs de l'INRP : électricité](#)

[Aperçu des secteurs de l'INRP : extraction de minerais métalliques](#)

[Aperçu des secteurs de l'INRP : extraction de sables bitumineux](#)

Annexe

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures présentées dans ce document

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Rejets de mercure, de plomb, de cadmium et d'arsenic dans l'eau provenant des installations, Canada, 2003 à 2024

Année	Mercure (changement en pourcentage par rapport au niveau de 2003)	Plomb (changement en pourcentage par rapport au niveau de 2003)	Cadmium (changement en pourcentage par rapport au niveau de 2003)	Arsenic (changement en pourcentage par rapport au niveau de 2003)
2003	0	0	0	0
2004	-11	-14	-6	88
2005	40	-13	-31	166
2006	-11	-21	-24	114
2007	-33	-41	-24	37
2008	-44	-14	-49	146
2009	-10	-32	-35	-38
2010	-32	-22	-45	-42
2011	-7	-29	-45	-45
2012	-54	-42	-45	-42
2013	-44	-47	-44	-41
2014	508	499	28	1 312
2015	-71	-61	-55	-55
2016	-63	-64	-50	-49
2017	-68	-62	-45	-49
2018	-71	-56	-46	-53
2019	-72	-61	-41	-53
2020	-76	-69	-53	-56
2021	-74	-73	-55	-61
2022	-79	-71	-56	-57
2023	-75	-66	-56	-56
2024	-81	-67	-58	-60

Remarque : L'indicateur ne rend compte que des rejets provenant des installations. Ce tableau illustre uniquement les rejets dans l'eau déclarés à l'Inventaire national des rejets de polluants en fonction des critères de déclaration de celui-ci touchant les rejets de mercure, de plomb et de cadmium et de leurs composés. Les quantités présentées ne doivent pas être interprétées comme le total exhaustif de rejets de ces polluants dans l'eau au Canada. En 2014, un déversement important à la mine du mont Polley dans le centre de la Colombie-Britannique a entraîné d'importants rejets de mercure, de plomb, de cadmium et d'arsenic dans l'eau.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

Tableau A.2. Données pour la Figure 2. Rejets de mercure dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024

Année	Installations de traitement des eaux usées (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Exploitation de mines et de carrières (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Production et transformation de métaux non ferreux (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Industrie des pâtes et papiers (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Autres sources (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Total (rejets dans l'eau en kilogrammes)
2003	306,7	1,5	14,1	24,1	35,3	381,6
2004	272,7	8,2	13,3	17,5	26,1	337,8
2005	435,2	1,0	53,4	14,0	29,1	532,6
2006	226,9	3,5	61,6	26,3	20,8	339,1
2007	169,4	4,1	31,2	25,6	24,0	254,3
2008	149,7	3,9	10,7	22,8	25,3	212,4
2009	167,5	17,7	9,4	83,6	66,6	344,9
2010	137,9	6,4	23,4	71,0	21,9	260,5
2011	173,6	90,2	9,3	68,2	13,5	354,8
2012	100,3	17,0	5,9	43,9	9,4	176,4
2013	123,6	38,6	8,5	34,6	6,5	211,8
2014	87,4	2 174,4	10,4	47,8	1,7	2 321,7
2015	77,9	5,0	5,5	21,7	1,6	111,8
2016	83,2	3,4	30,7	21,0	4,4	142,7
2017	81,4	6,9	12,0	19,3	0,7	120,3
2018	80,8	2,6	14,3	11,3	1,8	110,8
2019	59,8	18,4	14,7	11,8	0,8	105,5
2020	65,9	5,4	8,9	11,1	1,4	92,7
2021	55,4	12,9	12,9	15,5	1,2	97,8
2022	48,6	6,1	10,4	14,5	2,4	82,0
2023	72,8	2,1	6,7	12,2	3,1	96,9
2024	47,5	7,8	5,7	12,6	0,7	74,4

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. L'indicateur ne rend compte que des rejets provenant des installations. Il comprend la quantité de mercure élémentaire et de mercure dans tout composé, alliage ou mélange déclarée à l'Inventaire national des rejets de polluants selon les critères de déclaration de celui-ci. Ainsi, les rejets de mercure dans l'eau déclarés ne représentent qu'une portion des rejets de ce polluant toxique dans l'eau au Canada. Les autres sources englobent les services d'électricité, la fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers), l'industrie pétrolière et gazière, les minerais et les industries minérales (sauf la fusion et l'affinage de métaux non ferreux), la gestion des déchets solides, le transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) et les autres sources diverses. Pour en savoir plus sur les sources, veuillez consulter les [Sources des données et méthodes](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

Tableau A.3. Données pour la Figure 3. Rejets de mercure dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024

Province ou territoire	2003 (rejets dans l'eau en kilogrammes)	2014 (rejets dans l'eau en kilogrammes)	2024 (rejets dans l'eau en kilogrammes)
Terre-Neuve-et-Labrador	< 0,1	< 0,1	< 0,1
Île-du-Prince-Édouard	s/o	s/o	s/o
Nouvelle-Écosse	0,6	0,8	0,2
Nouveau-Brunswick	2,0	7,1	0,3
Québec	122,2	21,4	22,1
Ontario	137,2	29,9	29,5
Manitoba	s/o	0,9	1,3
Saskatchewan	0,9	< 0,1	s/o
Alberta	69,7	69,7	1,6
Colombie-Britannique	48,9	2 170,4	19,4
Yukon	s/o	s/o	s/o
Territoires du Nord-Ouest	s/o	21,4	s/o
Nunavut	s/o	s/o	< 0,1
Canada	381,6	2 321,7	74,4

Remarque : s/o = sans objet, signifie que la province ou le territoire n'a aucun rejet déclaré. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. L'indicateur ne rend compte que des rejets provenant des installations. L'indicateur comprend la quantité de mercure élémentaire et de mercure dans tout composé, alliage ou mélange déclarée à l'Inventaire national des rejets de polluants selon les critères de déclaration de celui-ci. Ainsi, les rejets de mercure dans l'eau déclarés ne représentent qu'une portion des rejets dans l'eau de ce polluant toxique au Canada. Le tableau de données donne un aperçu des rejets de mercure par province et territoire. Pour accéder à toutes les données des années disponibles, veuillez vous référer aux [figures interactives](#) de l'indicateur ou, pour l'ensemble de données complet, à l'[Inventaire national des rejets de polluants](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Rejets de plomb dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024

Année	Installations de traitement des eaux usées (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Industrie des pâtes et papiers (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Autres sources (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Production et transformation de métaux non ferreux (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Exploitation de mines et de carrières (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Total (rejets dans l'eau en kilogrammes)
2003	15 487,1	2 583,0	1 901,8	2 253,9	2 112,9	24 338,7
2004	11 526,4	2 886,4	1 631,8	2 881,5	1 925,5	20 851,7
2005	9 472,5	3 340,5	1 964,5	2 778,4	3 713,5	21 269,4
2006	9 899,8	2 365,9	1 569,6	1 874,6	3 429,5	19 139,3
2007	6 417,4	2 370,8	1 396,2	1 819,4	2 252,3	14 256,2
2008	11 582,8	2 424,6	1 495,6	2 194,1	3 272,9	20 970,0
2009	8 475,9	2 252,7	1 973,5	2 148,8	1 609,5	16 460,4
2010	11 973,3	2 117,4	1 939,7	1 526,6	1 340,9	18 898,0
2011	8 990,8	2 888,1	1 886,8	1 518,9	1 875,5	17 160,1

Année	Installations de traitement des eaux usées (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Industrie des pâtes et papiers (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Autres sources (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Production et transformation de métaux non ferreux (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Exploitation de mines et de carrières (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Total (rejets dans l'eau en kilogrammes)
2012	4 698,6	2 864,8	1 645,3	1 773,6	3 071,5	14 053,8
2013	4 660,3	2 423,3	1 909,0	1 483,6	2 385,6	12 861,9
2014	5 114,7	1 849,4	1 418,2	1 768,1	135 559,0	145 709,4
2015	4 395,9	1 459,9	1 237,3	1 338,7	990,7	9 422,5
2016	3 880,0	1 576,9	856,0	1 527,6	1 041,7	8 882,2
2017	4 375,8	1 444,0	1 131,6	1 111,4	1 078,1	9 140,9
2018	4 596,9	3 013,7	1 344,4	1 117,8	619,6	10 692,4
2019	4 707,7	2 135,2	1 330,8	1 136,9	264,8	9 575,4
2020	4 191,6	1 122,5	1 004,7	1 085,7	239,7	7 644,2
2021	3 482,6	972,1	1 082,3	790,3	307,4	6 634,6
2022	3 782,6	993,9	1 408,9	627,9	182,7	6 995,9
2023	4 393,8	1 071,0	1 473,8	694,7	521,5	8 154,8
2024	4 621,1	969,8	1 242,1	782,9	443,8	8 059,6

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. L'indicateur ne rend compte que des rejets des installations. L'indicateur comprend la quantité de plomb élémentaire et de plomb dans tout composé, alliage ou mélange déclarée à l'Inventaire national des rejets de polluants selon les critères de déclaration de celui-ci. Ainsi, les rejets déclarés de plomb dans l'eau ne représentent qu'une portion des rejets de ce polluant toxique dans l'eau au Canada. Les autres sources comprennent les services d'électricité, la fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers), l'industrie pétrolière et gazière, les minerais et les industries minérales (sauf la fusion et l'affinage de métaux non ferreux), la gestion des déchets solides, le transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) et les autres sources diverses. Pour en savoir plus sur les sources, veuillez consulter les [Sources des données et méthodes](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

Tableau A.5. Données pour la Figure 6. Rejets de plomb dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024

Province ou territoire	2003 (rejets dans l'eau en kilogrammes)	2014 (rejets dans l'eau en kilogrammes)	2024 (rejets dans l'eau en kilogrammes)
Terre-Neuve-et-Labrador	1 670,0	329,3	134,5
Île-du-Prince-Édouard	s/o	16,4	7,6
Nouvelle-Écosse	3,9	68,0	174,2
Nouveau-Brunswick	724,9	358,1	225,1
Québec	6 296,2	2 699,0	2 094,8
Ontario	8 321,2	3 724,4	3 254,5
Manitoba	1 385,0	313,3	95,4
Saskatchewan	217,1	127,0	12,2
Alberta	1 141,5	529,7	257,6
Colombie-Britannique	4 563,9	137 539,8	1 769,8
Yukon	s/o	s/o	s/o

Province ou territoire	2003 (rejets dans l'eau en kilogrammes)	2014 (rejets dans l'eau en kilogrammes)	2024 (rejets dans l'eau en kilogrammes)
Territoires du Nord-Ouest	s/o	0,6	0,8
Nunavut	15,0	4,0	33,1
Canada	24 338,7	145 709,4	8 059,6

Remarque : s/o = sans objet, signifie que la province ou le territoire n'a aucun rejet déclaré. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. L'indicateur ne rend compte que des rejets provenant des installations. L'indicateur comprend la quantité de plomb élémentaire et de plomb dans tout composé, alliage ou mélange déclarée à l'Inventaire national des rejets de polluants selon les critères de déclaration de celui-ci. Ainsi, les rejets déclarés de plomb dans l'eau ne représentent qu'une portion des rejets de ce polluant toxique dans l'eau au Canada. Le tableau de données donne un aperçu des rejets de plomb par province et territoire. Pour accéder aux données de toutes les années disponibles, veuillez vous référer aux [figures interactives](#) de l'indicateur ou, pour l'ensemble de données complet, à l'[Inventaire national des rejets de polluants](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

Tableau A.6. Données pour la Figure 8. Rejets de cadmium dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024

Année	Installations de traitement des eaux usées (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Industrie des pâtes et papiers (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Production et transformation de métaux non ferreux (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Autres sources (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Exploitation de mines et de carrières (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Total (rejets dans l'eau en kilogrammes)
2003	3 195,1	1 012,2	426,4	129,7	181,2	4 944,6
2004	2 258,8	957,7	867,8	136,5	423,8	4 644,6
2005	1 391,2	931,6	454,0	229,4	402,1	3 408,3
2006	1 452,3	1 076,4	435,3	267,6	514,9	3 746,5
2007	1 115,0	1 104,2	877,7	264,2	396,6	3 757,7
2008	979,1	766,1	394,8	348,1	54,2	2 542,2
2009	1 260,1	710,4	365,4	511,9	368,6	3 216,4
2010	1 212,8	704,5	289,0	345,7	189,0	2 741,0
2011	1 356,3	723,7	321,5	201,9	134,4	2 737,7
2012	1 233,2	823,7	327,0	201,4	158,4	2 743,6
2013	902,2	1 095,6	352,2	146,2	267,6	2 763,8
2014	968,0	941,5	319,5	108,0	4 001,6	6 338,6
2015	976,7	783,0	287,3	83,9	114,5	2 245,4
2016	1 117,7	838,6	314,1	103,6	110,3	2 484,5
2017	1 234,6	866,5	282,2	116,6	237,6	2 737,4
2018	1 199,3	814,3	229,6	130,0	301,6	2 674,9
2019	1 645,2	796,5	311,9	54,1	128,6	2 936,2
2020	1 194,5	704,7	281,4	32,4	130,8	2 343,9
2021	1 059,1	647,8	210,4	211,2	104,9	2 233,4

Année	Installations de traitement des eaux usées (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Industrie des pâtes et papiers (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Production et transformation de métaux non ferreux (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Autres sources (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Exploitation de mines et de carrières (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Total (rejets dans l'eau en kilogrammes)
2022	1 190,4	640,0	228,9	39,2	97,0	2 195,4
2023	1 233,6	574,7	197,0	38,8	133,0	2 177,2
2024	1 199,1	529,7	185,1	47,0	92,7	2 053,6

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. L'indicateur ne rend compte que des rejets provenant des installations. L'indicateur comprend la quantité de cadmium élémentaire et de cadmium dans tout composé, alliage ou mélange déclarée à l'Inventaire national des rejets de polluants selon les critères de déclaration de celui-ci. Ainsi, les rejets déclarés de cadmium dans l'eau ne représentent qu'une portion des rejets de ce polluant toxique dans l'eau au Canada. Les autres sources comprennent les services d'électricité, la fabrication (sauf l'industrie des pâtes et papiers), l'industrie pétrolière et gazière, les minerais et les industries minérales (sauf la fusion et l'affinage de métaux non ferreux), la gestion des déchets solides, le transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) et les autres sources diverses. Pour en savoir plus sur les sources, veuillez consulter les [Sources des données et méthodes](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

Tableau A.7. Données pour la Figure 9. Rejets de cadmium dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024

Province ou territoire	2003 (rejets dans l'eau en kilogrammes)	2014 (rejets dans l'eau en kilogrammes)	2024 (rejets dans l'eau en kilogrammes)
Terre-Neuve-et-Labrador	8,4	7,1	16,4
Île-du-Prince-Édouard	s/o	41,8	4,8
Nouvelle-Écosse	12,1	6,3	29,9
Nouveau-Brunswick	184,8	160,6	83,7
Québec	2 544,8	522,7	425,2
Ontario	843,6	570,4	1 039,7
Manitoba	360,3	46,1	7,1
Saskatchewan	31,8	9,1	0,7
Alberta	258,3	328,4	136,9
Colombie-Britannique	700,3	4 646,0	308,5
Yukon	s/o	s/o	s/o
Territoires du Nord-Ouest	s/o	0,1	0,1
Nunavut	0,2	0,0	0,8
Canada	4 944,6	6 338,6	2 053,6

Remarque : s/o = sans objet, signifie que la province ou le territoire n'a aucun rejet déclaré. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. L'indicateur ne rend compte que des rejets provenant des installations. L'indicateur comprend la quantité de cadmium élémentaire et de cadmium dans tout composé, alliage ou mélange déclarée à l'Inventaire national des rejets de polluants selon les critères de déclaration de celui-ci. Ainsi, les rejets déclarés de cadmium dans l'eau ne représentent qu'une portion des rejets de ce polluant toxique dans l'eau au Canada. Le tableau de données donne un aperçu des rejets de cadmium par province et territoire. Pour accéder aux données de toutes les années disponibles, veuillez vous référer aux [figures interactives](#) de l'indicateur ou, pour l'ensemble de données complet, à l'[Inventaire national des rejets de polluants](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

Tableau A.8. Données pour la Figure 11. Rejets d'arsenic dans l'eau provenant des installations par source, Canada, 2003 à 2024

Année	Installations de traitement des eaux usées (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Exploitation de mines et de carrières (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Industrie des pâtes et papiers (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Production et transformation de métaux non ferreux (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Autres sources (rejets dans l'eau en kilogrammes)	Total (rejets dans l'eau en kilogrammes)
2003	3 726,1	8 302,8	3 231,8	1 779,1	2 043,1	19 082,9
2004	2 424,0	25 209,2	3 745,3	2 363,2	2 201,3	35 942,9
2005	2 004,2	40 934,5	3 660,6	2 515,5	1 656,8	50 771,7
2006	2 521,4	30 555,3	3 609,7	2 767,4	1 340,3	40 794,0
2007	2 217,2	15 956,5	3 706,3	2 207,0	2 092,8	26 179,9
2008	3 019,1	36 944,7	3 157,4	2 481,4	1 283,7	46 886,3
2009	2 759,8	2 306,9	2 610,5	2 064,4	2 012,1	11 753,7
2010	2 885,8	1 702,9	2 813,5	2 005,0	1 579,1	10 986,4
2011	3 170,5	2 169,1	2 628,8	1 743,2	825,4	10 536,9
2012	2 852,5	2 352,5	2 836,6	1 648,6	1 379,1	11 069,4
2013	1 689,7	3 813,9	2 922,4	1 911,5	974,5	11 312,0
2014	2 813,9	261 632,3	2 377,6	1 793,7	795,0	269 412,6
2015	2 808,8	2 173,2	2 237,3	846,4	469,2	8 534,8
2016	3 162,3	2 125,1	2 120,6	1 846,2	403,1	9 657,3
2017	3 387,5	2 095,7	2 250,3	1 593,4	456,0	9 782,8
2018	3 172,2	1 720,1	2 217,6	1 388,8	420,8	8 919,6
2019	3 211,6	1 695,3	2 039,3	1 692,1	317,4	8 955,7
2020	3 474,3	1 580,5	1 765,4	1 230,0	284,9	8 335,1
2021	3 368,9	1 087,1	1 709,4	949,7	325,9	7 441,0
2022	3 571,1	1 177,9	1 632,1	1 044,6	810,4	8 236,1
2023	3 647,7	1 397,8	1 781,0	1 125,0	433,8	8 385,4
2024	3 726,7	1 429,1	1 323,8	694,6	480,3	7 654,5

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas correspondre au total indiqué. Cet indicateur ne rend compte que des rejets des installations. Il inclut la quantité d'arsenic élémentaire et d'arsenic dans tout composé, alliage ou mélange déclarée dans l'Inventaire national des rejets de polluants selon les critères de déclaration de l'inventaire. Par conséquent, les rejets d'arsenic dans l'eau déclarés ne représentent qu'une partie des rejets de ce polluant toxique dans l'eau au Canada. Les autres sources comprennent la gestion des déchets solides, l'industrie manufacturière (à l'exception de l'industrie des pâtes et papiers), l'industrie pétrolière et gazière, l'industrie des minerais et minéraux (à l'exception de la fusion et de l'affinage des métaux non ferreux) et d'autres sources diverses. Pour en savoir plus sur les sources, veuillez consulter les [Sources des données et méthodes](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).

Tableau A.9. Données pour la Figure 12. Rejets d'arsenic dans l'eau provenant des installations par province et territoire, Canada, 2003, 2014 et 2024

Province ou territoire	2003 (rejets dans l'eau en kilogrammes)	2014 (rejets dans l'eau en kilogrammes)	2024 (rejets dans l'eau en kilogrammes)
Terre-Neuve-et-Labrador	7 810,0	599,2	32,9
Île-du-Prince-Édouard	s/o	s/o	s/o
Nouvelle-Écosse	6,5	27,4	141,7
Nouveau-Brunswick	1 804,4	161,3	333,1
Québec	998,4	1 929,3	1 626,2
Ontario	3 784,0	3 613,3	3 268,8
Manitoba	659,9	689,4	254,9
Saskatchewan	33,8	79,7	49,3
Alberta	1 049,1	593,8	232,0
Colombie-Britannique	2 936,9	261 716,1	1 607,8
Yukon	s/o	s/o	s/o
Territoires du Nord-Ouest	s/o	1,6	12,7
Nunavut	s/o	1,3	95,1
Canada	19 082,9	269 412,6	7 654,5

Remarque : s/o = sans objet, signifie que la province ou le territoire n'a aucun rejet déclaré. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total. Cet indicateur ne porte que sur les rejets des installations. Il inclut la quantité d'arsenic élémentaire et d'arsenic dans tout composé, alliage ou mélange déclarée dans l'Inventaire national des rejets de polluants selon les critères de déclaration de l'inventaire. Par conséquent, les rejets d'arsenic dans l'eau déclarés ne représentent qu'une partie des rejets de ce polluant toxique dans l'eau au Canada. Pour accéder aux données de toutes les années disponibles, veuillez vous référer aux [figures interactives](#) de l'indicateur ou, pour l'ensemble de données complet, à l'[Inventaire national des rejets de polluants](#).

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2026) [Inventaire national des rejets de polluants](#).